



HAL
open science

Le château de Lassay, architecture savante ou pragmatisme militaire

Jocelyn Martineau, Marion Seure

► To cite this version:

Jocelyn Martineau, Marion Seure. Le château de Lassay, architecture savante ou pragmatisme militaire. Fortifications savantes, fortifications de savants, actes du 8e colloque international au château de Bellecroix, Oct 2021, Dijon, France. pp.220–253. hal-04206020

HAL Id: hal-04206020

<https://hal.science/hal-04206020>

Submitted on 17 Sep 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Le château de Lassay, architecture savante ou pragmatisme militaire ?

JOCELYN MARTINEAU, MARION SEURE

Conservateur du patrimoine, SRA, DRAC des pays de la Loire.

Conservatrice du patrimoine, Inventaire région des pays de la Loire

Résumé

Une des singularités du château de Lassay réside dans l'homogénéité de l'édifice, permettant la lecture du programme originel conçu autour de 1458. Les recherches qui y ont été menées au cours des dernières années en ont complété la connaissance, grâce à l'emploi de technologies tels le relevé en 3D ou la prospection géophysique. La restitution du plan de feu, comme celle des abords de la forteresse, les analyses de bâti comme les recherches historiques permettent dès lors de se demander de quoi le château de Lassay est-il le témoin : ouvrage militaire édifié de manière empirique ou architecture savante du milieu du XV^e siècle ? Cet article se propose ainsi d'explorer les différents aspects d'un logis seigneurial fortifié, reconstruit à neuf au cours de la seconde moitié du XV^e siècle.

Bien que le château de Lassay ait été croqué par Victor Hugo en 1836 (fig. 2) et qu'il ait fait l'objet de multiples mentions dans des ouvrages de référence¹, le nombre de monographies plus complètes le concernant est resté faible. La plus importante d'entre elles, rédigée par le propriétaire du château, René-Adelstan Guesdon de Beauchêne, fut publiée pour la première fois en 1876, avant d'être reprise et complétée en 1905 avec la collaboration d'Eugène Lefèvre-Pontalis². Deux autres articles ont apporté des compléments d'informations actualisées, le premier par l'architecte en chef des Monuments Historiques Robert Vassas en 1952³, le second par Alain Salamagne en 1993⁴. Les travaux de restauration, l'étude d'inventaire de l'ancien canton de Lassay-les-Châteaux et la prospection archéologique du château et du bourg fortifié, menés conjointement par Christophe Amiot (ACMH), Marion Seure (Région des Pays de la Loire) et Jocelyn Martineau (DRAC des Pays de la Loire) entre 2017 et 2022, ont dès lors constitué une opportunité unique de reprendre l'ensemble des recherches antérieures⁵.

1. ANGOT, *Dictionnaire historique, topographique...* t. 2, article « Lassay » ; MESQUI, *Châteaux et enceintes...* t. 1, p. 54, 62, 87, 275, 335, 345, 357, 445, 447 ; MESQUI, *Châteaux-forts et fortifications en France...* p. 210-211 ; ROUSSET, « Fortifications médiévales et armes à feu... », in : ELTER, FAUCHERRE, *Fortification et artillerie...* p. 305-319 ; FAUCHERRE, *Les citadelles du roi de France...* p. 116-125.

2. GUESDON DE BEAUCHÊNE, *Essai historique...* ; GUESDON DE BEAUCHÊNE, LEFEVRE-PONTALIS, « Le château de Lassay... »

3. VASSAS, « Le château de Lassay »...

4. SALAMAGNE, « Un exemple rare... »

5. SEURE, BUREAU, *Lassay, aux confins du Maine...* ; MARTINEAU, SEURE, *Le château de Lassay...* ; AMIOT, *Mayenne, Lassay-les-Châteaux...*

► Fig. 2 : Lassay,
Victor Hugo, 8 juin
1836, dessin au crayon
sur papier velin de
19 cm x 11,5 cm.
© Collection Paris
Musées, maisons de
Victor Hugo Paris/
Guernesey.



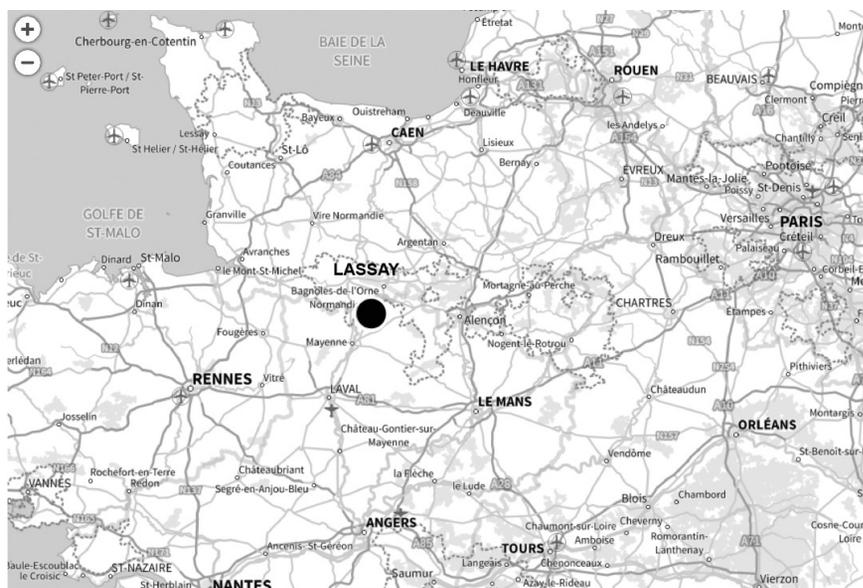
Ces différents travaux historique, archéologique et topographique, ont notamment confirmé le caractère homogène d'un château reconnu de longue date comme un exemple particulièrement bien conservé d'une fortification seigneuriale neuve et achevée, adaptée à l'artillerie, du milieu du xv^e siècle (fig. 3). L'analyse tant architecturale qu'archéologique n'a en effet révélé que de légères modifications datables de la période moderne, notamment l'abaissement des charpentes des tours, le percement de nouvelles baies côté cour, la construction du pont-dormant en lieu et place d'un pont-levis, l'adjonction d'un corps de logis implanté sur le boulevard d'artillerie ou la reprise des intérieurs du châtelet et de la tour du Salon. Autant de travaux qui n'ont pas fondamentalement modifié la physionomie générale du château. Lassay constitue ainsi un cas d'école permettant d'étudier le



◀ Fig. 3 : Lassay (Mayenne), Séraphin-Médéric Mieusement, Château, coté de la rivière, 1892. © Ministère de la Culture (France), Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, diffusion RMN-GP, APMH 8 157.

programme défensif d'un monument édifié *a novo* à partir de 1458 et achevé avant 1493, dans son contexte topographique et environnemental, lui-même relativement bien préservé.

Est-il pour autant digne d'entrer dans la catégorie des ouvrages savants ? On tentera vainement de déceler dans le tracé irrégulier de l'octogone médiéval un dessin ordonnateur exécuté par un théoricien de l'architecture, respectant des règles de géométrie théorisées en Italie à la Renaissance, et pour cause. La réalisation lasséenne est bien ancrée dans son territoire, les confins de l'Ouest de la France (fig. 4), alors en pleine dynamique de reconstruction après la fin de la guerre de Cent Ans. De quoi cette réalisation française de la seconde moitié du xv^e siècle est-elle dès lors le témoin ? Véritable citadelle active répondant aux normes et aux usages militaires du moment, ou simple expression symbolique du droit coutumier du Maine ?



◀ Fig. 4 : localisation géographique de la commune de Lassay-Châteaux, département de la Mayenne, région des Pays de la Loire. Données cartographiques : © IGN, Planet Observer.

Genèse et environnement du château de Lassay

Les origines du château de Lassay demeurent méconnues. Les premières mentions textuelles, datant du début du XII^e siècle, concernent la chapelle castrale Notre-Dame-du-Rocher, située à 50 m à l'est du château, au sein de l'ancienne basse-cour⁶. En 1128, le château est explicitement cité pour la première fois dans la concession que Guy d'Étampes, évêque du Mans, fit aux moines de Marmoutier de l'église de Saint-Frambault et de la chapelle du château⁷.

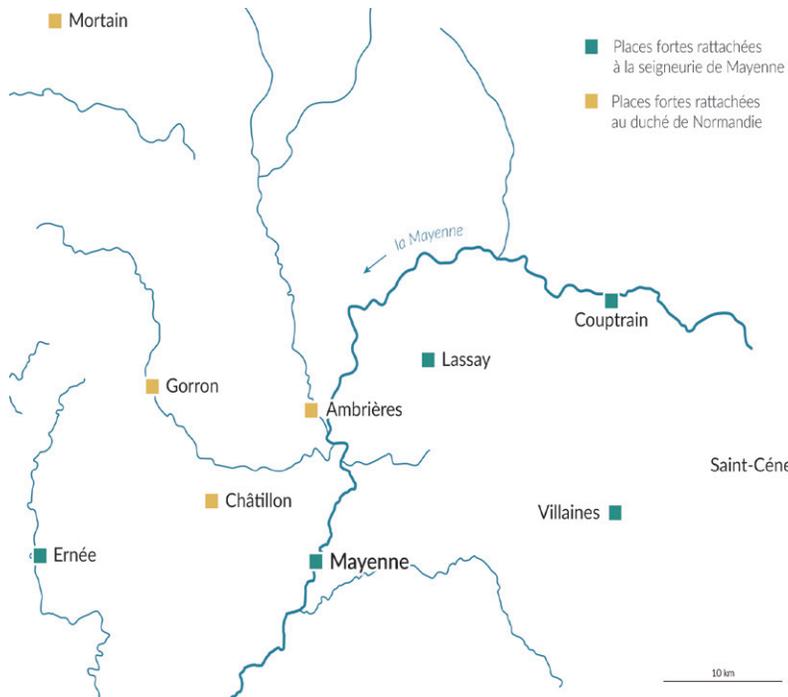
Néanmoins, le contexte politique et militaire de la limite septentrionale du Maine au XI^e siècle rend très vraisemblable une fondation castrale antérieure au XII^e siècle. En effet, au cours du XI^e siècle, la puissante famille de Mayenne, implantée tout au nord du Maine depuis la fin du X^e et dominant un large territoire situé à équidistance de Caen, du Mans et de Rennes, s'opposa aux velléités d'expansion des ducs de Normandie⁸. Vers 1050, Guillaume le Conquérant s'empara du Domfrontais et du Passais normand, initialement situés dans la mouvance du seigneur de Mayenne. Plusieurs places fortes furent alors établies dans la région : du côté normand, Ambrières, Mortain, Châtillon et Gorrion ; du côté du Maine, Couptrain, Saint-Céneri, Ernée et Villaines (fig. 5). Le *castrum* de Lassay fut vraisemblablement fondé par le seigneur de Mayenne sur son territoire, au cours de cette période de tensions. Cette date est corroborée par le mur-gouttereau de la chapelle castrale Notre-Dame du Rocher, qui présente une baie à linteau échancré et des vestiges de maçonnerie

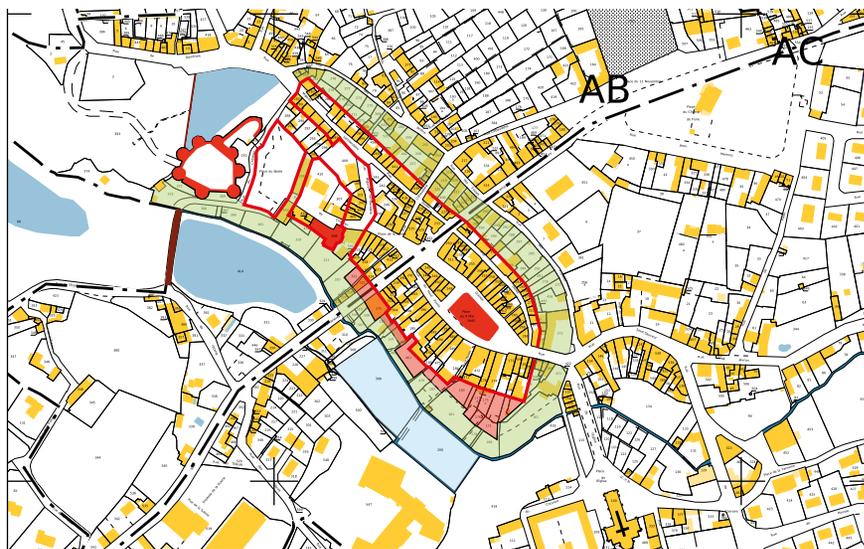
6. « *capella de Laciaco* », vers 1100 (cartulaire de Marmoutier), « *capella quæ infra castrum est de Laciæo* », « *castellum de Laciæo* », « *capellanus de Laciæo* », vers 1120, cité dans GUESDON DE BEAUCHÊNE, *Essai historique...* p. 11, p. 94-96.

7. « *ecclesiam Sancti-Frambaldi de Laciæo cum capella ejusdem castræ* », cité dans GUESDON DE BEAUCHÊNE, *Essai historique...* p. 97.

8. RENOUX, « Aux sources du pouvoir châtelain... » p. 245-246.

► Fig. 5 : carte de localisation des principales places-fortes datables des XI^e-XII^e siècles, de part et d'autre des marches entre Maine et Normandie, à hauteur de la baronnie de Mayenne. © Théo Ben-Makhad, Marion Seure, *Inventaire, Région des Pays de la Loire*, 2022.





◀ Fig. 6 : restitution en vert des fossés ceinturant les différents enclos fortifiés de Lassay.

En rouge, l'emprise potentielle des enceintes, le château, la chapelle Notre-Dame-du-Rochet et les halles. En bleu, les étangs et zones humides barrées par la digue du Grand étang au sud et par celle de l'étang Barbot au nord du château. © Cadastre actuel, Jocelyn Martineau, 2022.

de petit appareil irrégulier qui permettent de la dater de la première moitié du XI^e siècle et de l'associer à la fondation castrale⁹. Les traces parcellaires du *castrum* primitif, lisibles dans le cadastre actuel, démontrent que ce dernier s'étendait bien au-delà du strict périmètre du château actuel (fig. 6)¹⁰. Deux enclos successifs s'emboîtent en effet contre une motte primitive à l'ouest du plateau en suivant la topographie de la rive nord de la vallée du Lassay, sous le centre-bourg actuel.

La guerre de Cent Ans

La situation du site fortifié entre la seconde moitié du XIV^e et le début du XV^e siècle reste tout aussi complexe et méconnue qu'au cours des périodes précédentes. La retranscription par Guesdon de Beauchêne d'un procès entre le seigneur de Lassay et celui du Bois-Thibault, porté devant le Parlement de Paris en 1387, apporte néanmoins quelques éléments descriptifs très précieux¹¹. Jehan de Logé, seigneur du Bois-Thibault, vassal de Lassay, s'y défend de devoir la contribution financière que Robert de Vendôme lui demande pour les réparations de son château. Il fait valoir que l'édifice « n'est que une petite tour ou il ne pourroit [sic, un mot a sans doute été omis par le greffier] que 6 personnes ». Au contraire Robert de Vendôme dépeint l'édifice comme une « ancienne forteresse et chastel » pour laquelle il a dépensé 1500 fr. en travaux. Selon la coutume, en raison de sa qualité de vassal et du fait que le fils du seigneur de Lassay était fait chevalier, Jean de Logé était tenu de participer aux travaux. L'aveu rendu par Charles de Vendôme au duc d'Anjou en 1404 décrit l'édifice comme un « dangeon » en le replaçant dans son contexte topographique :

« Premièrement, les domaines de madite chastellenie, le chastel, basse court, dangeon, baile et foussez d'environ, ainsi comme ils se portent, avecques deux estangs sis aupres dudit chastel, dont l'ung est appelé le grant estang dudit lieu, et l'autre Barbot¹² ».

9. VALAIS, *Les églises rurales...* vol. 3, p. 140.

10. Guesdon de Beauchêne et Lefèvre-Pontalis font état d'une basse-cour, de son fossé et d'une « ancienne » porte fortifiée localisée dans le secteur de la chapelle Notre-Dame-du-Rocher. GUESDON DE BEAUCHÊNE, LEFEVRE-PONTALIS, « Le château de Lassay... » p. 4.

11. AN, X 1A 1 473, f^o 359 dans MARTINEAU, SEURE, *Le château de Lassay...* p. 140-141.

12. AN, P/345/2, f^o 82. Aveux rendus à Charles d'Anjou, 1454, f^o 61 v^o-67 v^o, dans MARTINEAU, SEURE, *Le château de Lassay...* p. 148-152.

13. AN, X 2 32, 8 mars 1462 v. st., dans MARTINEAU, SEURE, *Le château de Lassay...* p. 142-143.

14. Le donjon ne désigne pas pour Christian Corvisier une tour maîtresse en tant que telle, mais le regroupement de plusieurs bâtiments aux fonctions résidentielles, domestiques et défensives, autour d'un plan centré. Les trois éléments principaux d'une résidence élitaires fortifiée y seraient donc présents ; une grande tour principale, une enceinte flanquée de tours secondaires, et des bâtiments résidentiels adossés *intra muros* contre l'enceinte. CORVISIER, *Le château de Brest...* p. 29-64 ; CORVISIER, « Donjon », dans CHARRON, GUILLOUËT, *Dictionnaire d'histoire de l'art au Moyen Âge...* p. 250.

15. La forteresse de Pontmain aurait pour les mêmes raisons été démantelée au même moment.

16. ANGOT, *Dictionnaire historique, topographique...* t. 2, article « Lassay ».

17. AN, X 2A 32, 8 mars 1463 (n. st.), dans MARTINEAU, SEURE, *Le château de Lassay...* p. 142-143.

18. AN, X 1A 8 311, f° 15.

19. AD Mayenne, 138 J 41, Remembrances de la châtelainie de Lassay, f° 27, dans MARTINEAU, SEURE, *Le château de Lassay...* p. 143.

Alors que ces deux documents donnent au château la forme d'une tour, une plaidoirie postérieure, datant de 1463, nuance cette assertion. Au cours du procès, la forteresse antérieure est dépeinte comme « forte, située entre deux rous, et environnée de deux estangs, laquelle avoit à son entrée deux gros portaux et six autres grosses tours¹³ ». Mais quelle fiabilité apporter à ce témoignage livré par quelqu'un qui n'a peut-être pas connu le château avant sa destruction ou par un clerc parisien qui ne s'est jamais rendu à Lassay et a pu confondre les éléments qui lui ont été rapportés ? Cette description de 1463 pourrait en effet aussi bien décrire le château actuel, en cours de reconstruction à cette date. On peut également envisager l'hypothèse qu'un château polygonal ait été reconstruit entre 1387 et sa destruction pendant la guerre de Cent Ans, ou que l'enceinte polygonale ait été perçue comme une seule « tour »¹⁴.

Lassay et sa région furent durement touchées par la deuxième phase de la guerre de Cent Ans. À partir de 1417, les Anglais s'emparèrent d'Argentan et d'Alençon et menèrent des incursions plus régulières dans le Maine depuis la Normandie toute proche. En 1424, la défaite du dauphin à Verneuil-du-Perche leur ouvrit plus largement la porte du territoire. Ils se saisirent de la ville de Mayenne en 1425, qu'ils conservèrent jusqu'en 1448. Le château de Lassay fut entièrement détruit pendant ce court laps de temps. Bien que les circonstances exactes de cette démolition restent aujourd'hui confuses, une série de documents, tous postérieurs, apportent des versions différentes des faits. Selon la première, Charles de Vendôme, allié aux Anglais, fut dessaisi de ses terres au profit de son beau-frère Jehan des Vaux, alors capitaine de Mayenne. En 1422, ce dernier démantela le château sur ordre de Yolande d'Anjou, se faisant le relais du dauphin, en raison de la faiblesse de la place et de sa proximité avec la frontière normande¹⁵. Charles de Vendôme continua néanmoins à jouir de ses droits seigneuriaux sous l'autorité des Anglais, représentés par Thomas de Scalles¹⁶. D'autres sources imputent la destruction du château de Lassay non pas à une stratégie défensive française, mais aux Anglais eux-mêmes. Dans un procès opposant en 1463 Jean de Vendôme aux habitants de Lassay au sujet du devoir de guet, le défenseur du premier dit que : « la seigneurie et chastellenie de Lassay qui est belle et grant seigneurie, laquelle en l'an 1417 fut demolie et abatue par les Anglois qui y misrent le siege¹⁷ ». C'est également ce que rapporte en 1469 l'avocat de Jean de Vendôme dans un procès l'opposant à Jean du Bellay, seigneur du Bois-Thibault : « le lieu de Lassay où il a tout droit de chastellenie, ou il y avoit bel chastel que fut demoly par les Anglois¹⁸ ».

La reconstruction d'un château à neuf

Quoi qu'il en soit, c'est bien un bâti ruiné qui fut entièrement repris par Jean II de Vendôme et Catherine de Thouars à partir de 1458 (fig. 1). Une première phase de construction semble avoir été rapidement entamée, voire achevée autour de l'enceinte polygonale et de ses huit grandes tours. Le 8 février 1458 (n. st.), les lettres royales autorisant la reconstruction du château furent en effet portées devant la cour de Lassay¹⁹. Elles stipulent que



◀ Fig. 7 : vue du front sud-est du boulevard d'artillerie. © Yves Guillotin, Inventaire, région des Pays de la Loire, 2019.

« le roy nostre sire veult et mande que Monseigneur puisse edifier de nouvel son chastel autrefois demoli et cheu en ruïne par la fortune de la guerre. Et avecques ce mande ledit roy nostre sire que mondit seigneur puisse jouyr des droits prérogatives à luy appartenant et qui appartiennent audit chastel. »

Soit ces lettres validèrent une entreprise déjà entamée, soit les travaux furent menés très rapidement après l'obtention de ces lettres royales. En effet, un procès enregistré au Châtelet de Paris, concernant le devoir de guet que les habitants de la châtellenie devaient au seigneur de Lassay, laisse entendre qu'en 1463 le château remplissait déjà une partie de ses fonctions²⁰. Selon l'avocat du seigneur, la construction serait alors suffisamment avancée pour justifier le service de guet que les habitants contestaient. Le greffier indique également que l'ensemble des travaux aurait coûté entre 9 000 et 10 000 £.

Une seconde phase de travaux, achevée avant 1493, consista en l'ajout, au nord du châtelet d'entrée, d'un boulevard d'artillerie dont l'exemplarité a été soulignée à maintes reprises (fig. 7)²¹. Sa datation des années 1470-1490 pourrait être mise en lien avec le fait qu'en juin 1470, plusieurs accusés furent condamnés à servir les maçons qui travaillaient au château, sans que la nature des travaux en cours ne soit précisée²². Le boulevard d'artillerie en tant que tel est mentionné pour la première fois dans les comptes de 1492-1493, pour le paiement de 60 £ t. à deux maçons pour « faire les foussez du boullvert du chasteau de Lassay²³ ». La même année, un canonnier nommé Jehan de Boullay fut payé 4 £ t. sur un marché de 20 £ t. dont la nature n'est pas précisée²⁴.

La fourchette chronologique de la construction, comprise entre 1458 et 1493, est corroborée par les prélèvements de bois effectués dans les charpentes des tours (fig. 10)²⁵. La première étude dendrochronologique, permise par la restauration du châtelet d'entrée en 2016, a daté l'abattage de certains des arbres utilisés dans la charpente du corps de logis et dans celle de la tour nord-est des années 1458-1459. Des études complémentaires ont été

20. AN, X 2 A 32, 8 mars 1463 (n. st.), dans MARTINEAU, SEURE, *Le château de Lassay...* p. 142-143.

21. SALAMAGNE, « Un exemple rare... » p. 165-210.

22. AD Mayenne, 138 J 41, f° 38 v°, dans MARTINEAU, SEURE, *Le château de Lassay...* p. 143.

23. AD Mayenne, 138 J 36, comptes de la châtellenie de Lassay, dans MARTINEAU, SEURE, *Le château de Lassay...* p. 144-146.

24. *Ibid.*

25. *Ibid.* p. 178-278.

réalisées en 2019 sur la charpente de la tour des Étrangers et en 2020 sur les charpentes des tours du Bûcher et de l'Atelier. Les arbres employés dans la charpente de la tour des Étrangers furent abattus entre 1464 et 1474, une partie de ceux employés dans la tour du Bûcher le furent entre 1456 et 1477 et une partie de ceux employés dans la tour de l'Atelier entre 1457 et 1472.

Les commanditaires

La famille de Vendôme, propriétaire du château de Lassay depuis le XIII^e siècle, connut une ascension sociale fulgurante après la guerre de Cent Ans. Jean II de Vendôme, qui décida la reconstruction du château, participa aux combats de la première moitié du XV^e siècle. Bien que son rôle militaire demeure mal connu, le paiement de sa rançon en 1434 par Dunois, Jean de Bueil et Gilles de Rais atteste qu'il comptait parmi la clientèle d'importants capitaines de guerre. Son mariage en 1441 avec Catherine de Thouars, veuve de Gilles de Rais, conforta cette assise sociale et inaugura une série d'unions. La fille de son épouse, Marie de Rais, unique descendante de Gilles de Rais, épousa en 1444 Prigent de Coëtivy et en secondes noces en 1451 le maréchal André de Montfort-Laval. En 1459, Jean III de Vendôme, fils de Jean II et de Catherine de Thouars s'unit avec Jeanne de Brézé, fille de Pierre II de Brézé, grand sénéchal de Normandie²⁶. Chacun de ces prestigieux mariages apporta des revenus conséquents aux seigneurs de Lassay, mais c'est sans doute le décès en 1457 de Marie de Rais, unique héritière de Gilles de Rais, qui constitua un tournant patrimonial. À défaut de descendance, son héritage fut partagé entre son oncle René de Rais et sa mère Catherine de Thouars, l'épouse de Jean II de Vendôme. Si de multiples procédures étaient encore en cours entre René de Rais et le couple Vendôme en 1458²⁷, l'autorisation de refortifier Lassay intervint dans une période faste pour le lignage. Catherine de Thouars apportait ainsi à la famille Vendôme, par mariage ou héritage, des terres s'étendant sur un large territoire de l'ouest de la France. En plus d'être seigneur de Lassay et de la Chartre-sur-le-Loir, Jean II de Vendôme devint seigneur de Tiffauges et de Pouzauges, prince de Chabonais et seigneur de Confolens. Au milieu du XV^e siècle, les logis et fortifications des châteaux de Tiffauges et de Pouzauges firent l'objet de travaux de rénovation dont l'attribution classique à Gilles de Rais pourrait être revue au profit de Catherine de Thouars et son époux²⁸. Ainsi, Jean II de Vendôme, chevalier sorti du rang, épousa son époque par ses stratégies matrimoniales. Son château de Lassay peut alors être relu comme l'héritage des combats et de la culture militaire de toute une génération, acquise pendant la guerre de Cent Ans.

Jean II de Vendôme, puis son fils Jean III, exercèrent également des fonctions importantes au service de la couronne. En 1466, le roi nomma Jean II capitaine du château et de la ville de Falaise²⁹. Jean III était qualifié de « *conseiller et chambellan du roy* » dans une quittance de 1470 pour la garde de Montargis et son fils Jacques de Vendôme, qui hérita de la seigneurie au décès de Jean III en 1481, s'unit en 1497 avec Louise Malet de Graville, fille de Louis Malet de Graville, amiral de France. Ce haut personnage assura la

26. AD Eure-et-Loir, E 161.

27. *Ibid.*

28. Les sites ayant fait l'objet de recherches archéologiques récentes, il semblerait judicieux d'explorer l'activité de bâtisseurs de couple Vendôme-Thouars en comparant les programmes lasséens et vendéens. Voir en particulier : FAUCHERRE, « Le château de Tiffauges »... ; BETHUS, *Digues, étangs, moulins...* ; BETHUS, *Le château de Pouzauges...*

29. AD Eure-et-Loir, E 160.

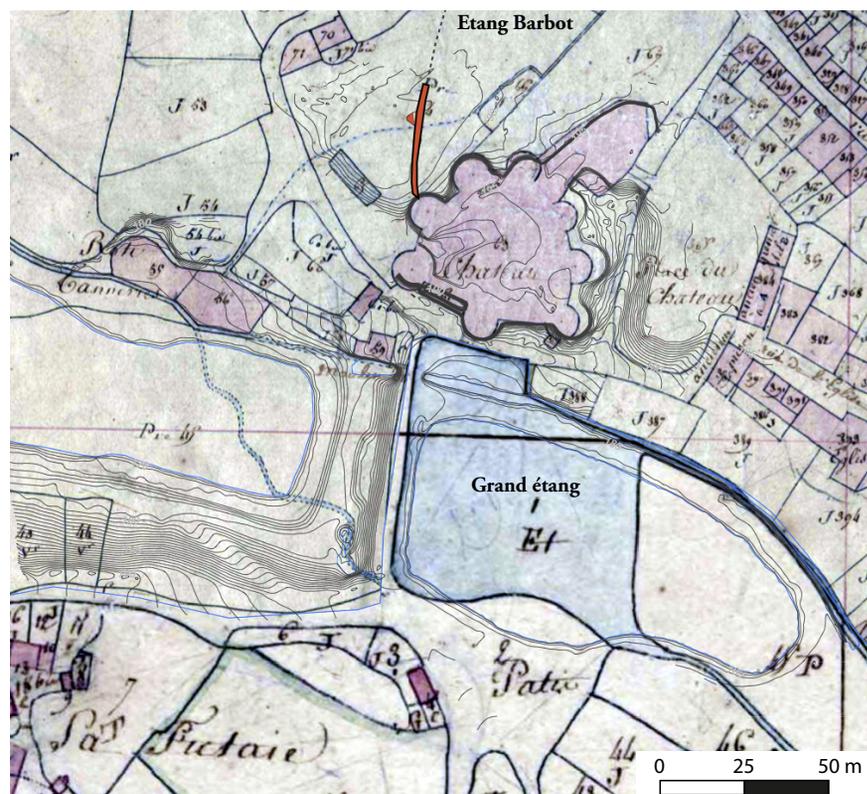
tutelle des trois enfants du couple après le décès de Jacques de Vendôme en 1507. D'alliance en alliance, la famille de Vendôme se rapprocha des cercles les plus proches du pouvoir royal. Dès lors, au-delà des considérations d'ordre stratégique, le choix de reconstruire le château de Lassay sous la forme d'une forteresse médiévale austère peut se comprendre comme la représentation monumentale et symbolique d'une position sociale nouvellement acquise mais s'appuyant sur un système et des droits ancestraux.

Château, étangs, chaussées et ville

Le château de Lassay fut jusqu'ici appréhendé comme un objet isolé, sans que ses abords, tant naturels que bâtis, n'aient jamais été pris en compte. Or, il apparaît après étude que l'ensemble castral est non seulement bien conservé, mais qu'il s'inscrit dans un contexte topographique plus ancien que le château lui-même. On peut donc considérer qu'un grand nombre des choix architecturaux opérés par les bâtisseurs à partir de 1458, notamment le plan polygonal ou le plan de feu de la citadelle, aient été adaptés à un paysage et à un environnement préexistant, sinon à la nature particulière de son territoire féodal.

La découverte d'une digue sous la prairie de l'étang Barbot a ainsi permis de redéfinir la morphologie générale des fronts ouest et sud du château (fig. 8)³⁰. Bien que positionnées à deux altitudes différentes, deux grandes

30. MARTINEAU, SEURE,
Le château de Lassay...
p. 42-44.



◀ Fig. 8 : inscription du château dans son contexte topographique et environnemental. © Jocelyn Martineau, d'après le cadastre de 1813, le relevé topographique des abords du site castral par Hugo Meunier et Marie Queru (ville de Laval), et la prospection géophysique des abords par AGP, 2020.

chaussées établies sur les retenues barraient chaque plan d'eau selon un axe nord-sud parfaitement rectiligne. La pente naturelle du terrain sur la rive droite de la vallée du Lassay marque un dénivelé d'environ 10 m entre le point culminant, côté étang Barbot, et le creux de la vallée côté Grand Étang. Les bancs rocheux, visibles dans les caves et qui affleurent par endroits le long de la pente, purent servir de carrière pour les constructions des maisons de la ville comme du château.

La ville se déploie à l'est du château, selon une disposition sinueuse et laniérée qui a peu évolué depuis le Moyen Âge (fig. 9). Un premier axe structure le bourg au centre d'un plateau établi tout le long de la rive droite de la vallée. Le cœur de bourg y est organisé autour de trois rues parallèles implantées sur des courbes de niveaux au relief peu marqué. Le parcellaire respecte ici la morphologie de la vallée du Lassay sur un tracé nord-est/sud-ouest légèrement courbe. L'axe formé par la rue principale, qui se prolonge depuis le château jusqu'aux anciennes halles détruites en 1877 et forme la colonne vertébrale de l'agglomération, n'était anciennement recoupée que par un axe perpendiculaire secondaire, reliant le nord de l'agglomération au Grand Étang³¹.

Bien que le bourg de Lassay ne soit mentionné dans les sources écrites qu'à partir du XIII^e siècle³², sa structure parcellaire et son lien avec le château laissent penser que sa fondation pourrait remonter à la fin du XI^e ou au XII^e siècle. Aucune palissade ou aucun mur de pierre n'est décrit par les sources écrites de la fin du Moyen Âge. Mais des fossés sont bien mentionnés au nord en 1491, ce que confirme par ailleurs le toponyme de la « rue des fossés ». Le front sud conserve quant à lui des jardins étagés en trois terrasses tournées vers la vallée. La trace possible d'une clôture de pierre ancienne dans les fonds de jardins, côté bourg, pourrait se lire dans le prolongement du mur gouttereau sud de la chapelle castrale³³.

De fait, lorsque le chantier de construction du château neuf fut lancé en 1458, il semble se poser dans un paysage qui lui est largement antérieur, en partie conservé encore aujourd'hui. Même si on en ignore sa morphologie exacte, il semble évident qu'il ait eu un fort impact sur la morphologie du programme architectural, notamment défensif.

Archéologie du monument

L'enceinte polygonale s'inscrit dans un cercle d'un diamètre moyen de 44 m *intra-muros*, peut-être hérité d'une motte castrale antérieure (fig. 10). Rien ne permet de le prouver à ce jour faute de fouille archéologique du château. Mais les exemples équivalents sont suffisamment nombreux pour l'envisager. La fouille du château de Guingamp a ainsi montré que l'enceinte de terre élevée au XI^e siècle avait été détruite dans le courant du XII^e pour y construire une enceinte polygonale en pierre d'une quarantaine de mètres de diamètre, elle-même détruite pour y élever une place-forte quadrangulaire adaptée à l'artillerie particulièrement innovante pour les années 1440³⁴. Le château de Clisson possède une enceinte polygonale d'une trentaine de mètres de diamètre susceptible d'avoir été reconstruite à

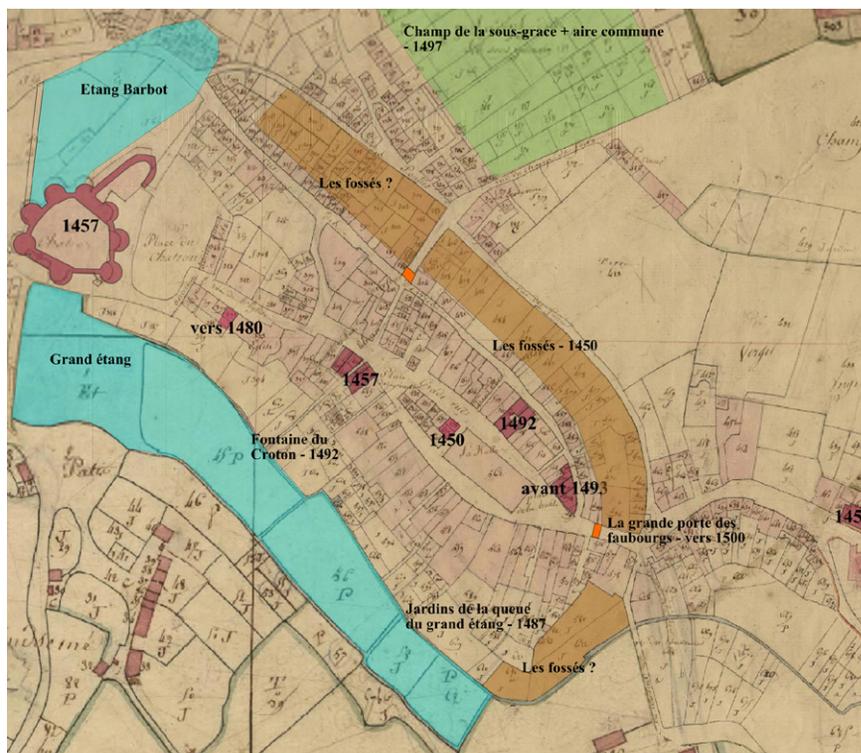
31. SEURE, BUREAU, *Lassay aux confins du Maine...* p. 23.

32. AN, L 971, chartes de donations faites par des habitants aux moines de l'abbaye de Savigny (Manche) : « *burgum de Lacey* », 1213 ; « *extra muros Lacey* », 1213, « *burgenses de Lacey* », 1270.

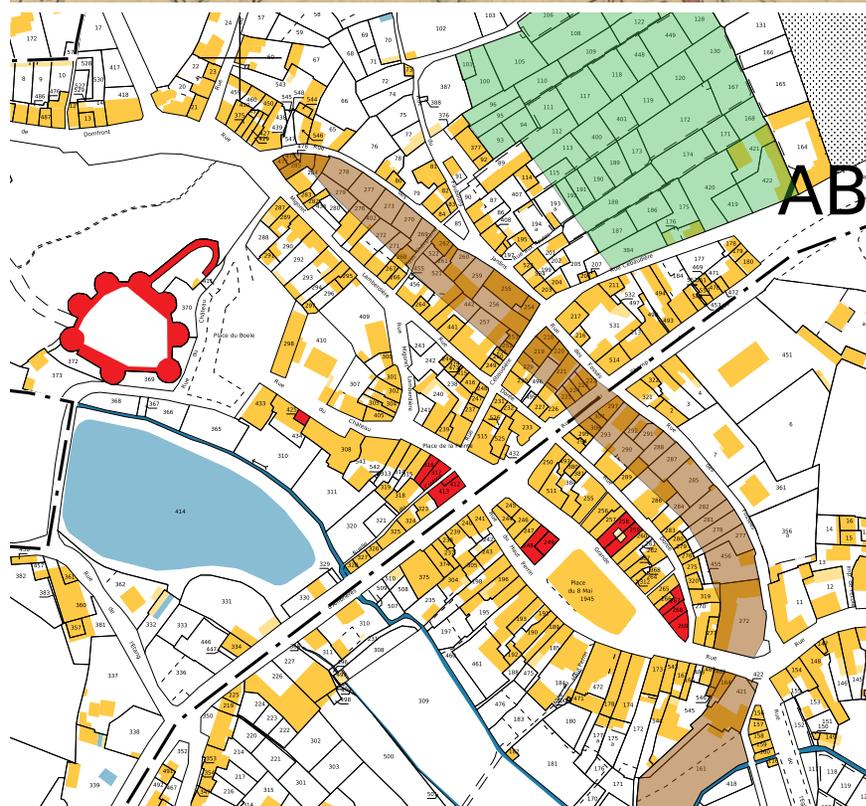
33. SEURE, BUREAU, *Lassay aux confins du Maine...* p. 23.

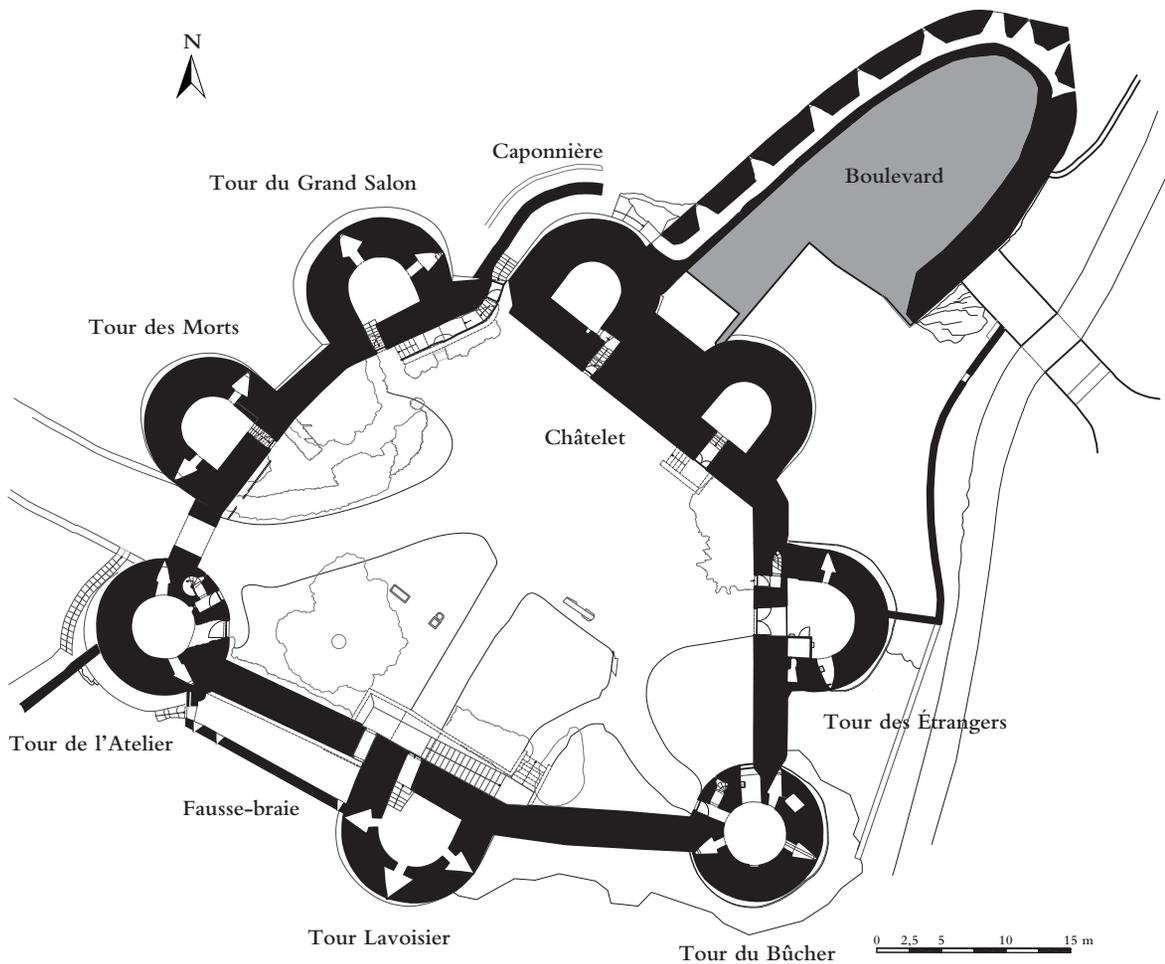
34. BEUCHET, « Le château de Guingamp... » p. 157-163.

Le château de Lassay...



◀ Fig. 9 : superposition du cadastre de 1813 et du cadastre actuel, avec localisation des parcelles, du bâti ancien, des fossés et des jardins mentionnés dans le chartrier de Lassay dans la seconde moitié du XV^e siècle.
© Jocelyn Martineau, Marion Seure, 2022.





▲ Fig. 10 : plans cumulés du sous-sol et du rez-de-chaussée.
© Jocelyn Martineau, d'après Christophe Amiot et Virtual-Archéo, 2019.

35. MARTINEAU, « Le château de Clisson... » p. 98-126.

l'emplacement d'une motte castrale³⁵. Toutefois, les dimensions des murs de courtine à Lassay, hauts d'une dizaine de mètres et épais de 2,20 à 2,50 m, et la forme des huit tours de flanquement, qui mesurent une dizaine de mètres de diamètre et 15 à 18 m de hauteur en moyenne, ne dépendent en rien de la motte sous-jacente, si tant est qu'il y ait eu un tertre de terre circulaire de même dimension à l'emplacement exacte des courtines, ce qui n'est pas acquis. Le front sud, tourné vers le Grand Étang, forme en réalité un tracé quasiment rectiligne de 40 m de long, flanqué d'une tour circulaire à chaque angle (tour du Bûcher au sud-est et tour de l'Atelier au sud-ouest). Une grande tour en fer à cheval est implantée en son centre (tour Lavoisier), face au Grand Étang et à sa chaussée, tandis que les deux courtines est et ouest se retournent à angle droit en direction du châtelet au nord, selon un modèle plus courant dans les enceintes quadrangulaires. Une seule tour en fer à cheval flanque le front est côté bourg (tour des Étrangers), tandis que deux autres tours en fer à cheval flanquent le front ouest du côté de l'étang Barbot (tour des Morts et tour du Grand Salon). Le châtelet occupe tout



le pan nord du château sur une longueur de 25 m. Il est composé de deux tours en fer à cheval, encadrant un passage charretier et un couloir piéton avec ponts-levis à flèches. L'axe de cette porterie à deux tours est orienté au nord-est, tandis que la porte du boulevard forme un coude à angle droit vers l'est en direction de la place du Boële et du bourg. Si toutes les courtines offrent un plan interne aligné aux tours en fer à cheval (fig. 11), elles ne présentent, côté externe, que quatre pans droits et trois pans brisés, notamment au sud et à l'est. Leur épaisseur varie donc en fondation de 2,80 m au sud, de part et d'autre de la tour Lavoisier, à 2,15 m au nord-ouest du côté de la tour du Grand Salon. L'épaisseur du mur à hauteur du chemin de ronde est sensiblement la même.

La nature des fondations côté interne n'est pas connue du fait du remblaiement de la cour, à l'exception notable du front nord-est, devant la tour des Étrangers, là où la roche affleure (fig. 12). On observe partout ailleurs un fort différentiel de hauteur, atteignant environ 3 m au sud, entre le niveau de la cour et la semelle de fondation externe. Les pieds de murs formant terrasse sont donc juste posés sur une roche granitique friable, sans habillage particulier ni talus maçonné. Les talus de base en pied de tour, côté externe, sont fondés sur de la roche probablement taillée ou préparée pour recevoir les fondations. Les hauteurs de talus vont de 1,20 m pour la tour Lavoisier jusqu'à 4 m pour la tour de l'Atelier. Le contact entre le talus maçonné et la roche est fortement irrégulier, ce qui s'explique par la volonté des bâtisseurs de s'adapter à l'inclinaison de la pente naturelle vers la vallée. Plus étonnant, le contact entre le talus et le fût des tours ne se fait pas sur une assise de réglage établie à une même hauteur partout. Les constructeurs n'ont manifestement pas cherché à rattraper la pente du terrain à hauteur de la cour interne afin d'homogénéiser la construction. Les fûts offrent au contraire des hauteurs variables d'une tour à l'autre. La tour du Grand Salon au nord-ouest, mesure 18 m de hauteur sous la toiture, là où la tour du Bûcher au sud-est, n'en mesure que 15. La tour Lavoisier mesure quant à elle 16 m de hauteur jusqu'à l'arase de son parapet.

▼ Fig. 11 : vue des tours Lavoisier, de l'Atelier, des Morts et du Grand Salon depuis la cour du château.
© Yves Guillotin, Inventaire, région des Pays de la Loire, 2019.

▲ Fig. 12 : vue au premier plan de la tour du Bûcher, flanquée de la tour de Étrangers à droite, et de la tour des Lavoisier à gauche.
© Jocelyn Martineau, 2019.

Les hauteurs de courtines varient en fonction de leur position sur la roche (fig. 13). L'enceinte ne mesure que 7,25 m de haut au nord-est du côté de la tour des Étrangers, là où le rocher est le plus haut. Sa hauteur monte à l'inverse à 12,20 m au sud du côté de la tour Lavoisier, face à la vallée, à la digue et à son Grand Étang, là où le rocher est le plus bas. Comme pour les tours, seul finalement le chemin de ronde réglé à la même hauteur crée l'image d'une enceinte homogène, impression renforcée par les consoles de mâchicoulis et un parapet restauré à l'est et à l'ouest. Les pans de courtines ne sont conçus que comme des liens aveugles et courts entre des tours très rapprochées les unes des autres, sans servir de support au moindre bâtiment interne comme le démontre l'absence de traces d'aménagement résidentiel contemporains contre ou au travers des murs³⁶.

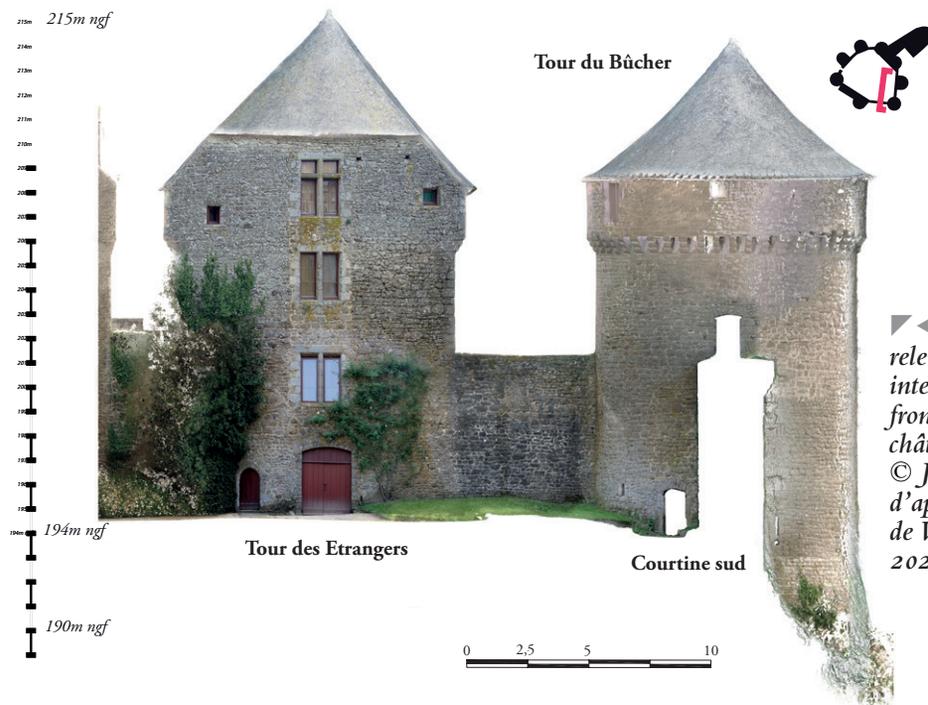
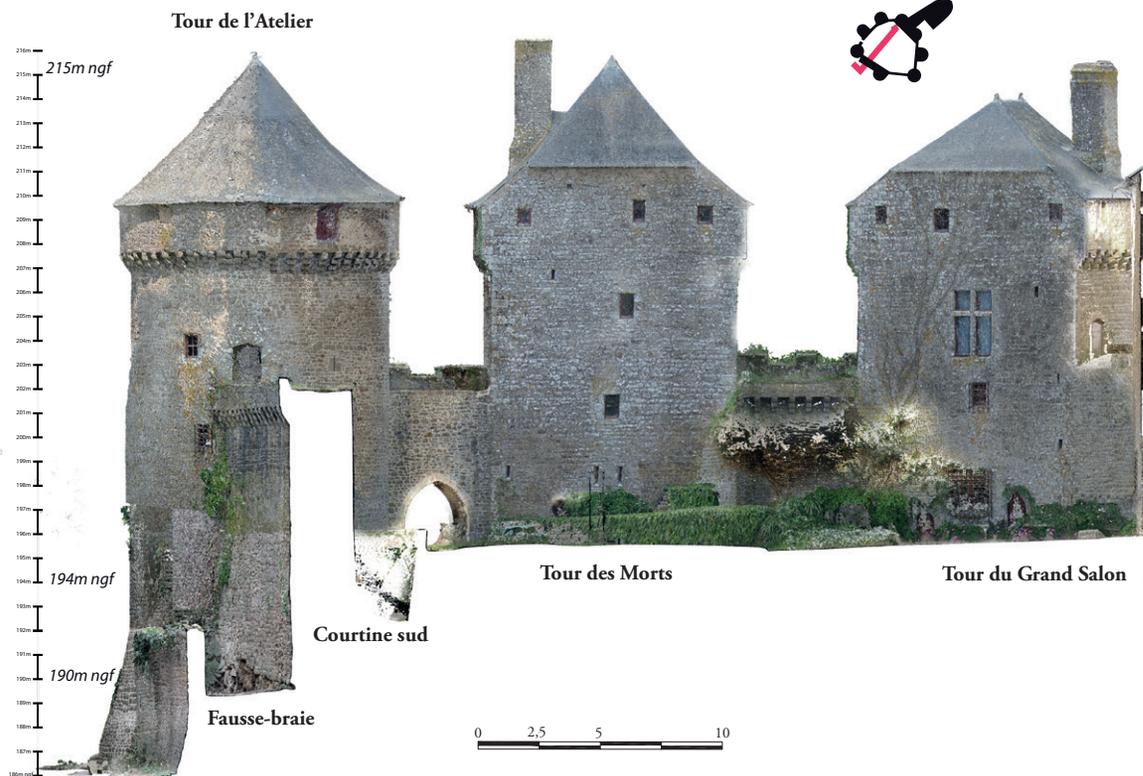
36. Aucun des aménagements actuellement perceptibles dans les murs ne remonte à la construction d'origine.

Six tours sur huit présentent un plan externe en fer à cheval, tandis que les deux tours sud (tour du Bûcher et tour de l'Atelier) présentent un plan circulaire avec une gorge débordante côté cour. Les plans des salles internes reprennent le même tracé qu'à l'extérieur, à l'exception de la tour nord du châtelet, dont la salle carrée du rez-de-chaussée et les étages ont été repris tardivement. Six tours possèdent le même diamètre moyen de 10,40 m, quel que soit leur plan de base (châtelet, tour des Étrangers, tour du Bûcher, tour de l'Atelier et tour des Morts). La tour du Grand Salon au nord-ouest, côté étang Barbot, présente une circonférence légèrement écrasée sur l'extérieur, anomalie qui pose des questions sur sa conception, sa chronologie et la nature de ses fondations par rapport aux autres édifices. La tour Lavoisier se démarque avec un diamètre de 11,70 m, qui peut s'expliquer par son implantation privilégiée au sud, face à la vallée, au Grand Étang et à sa chaussée. Les dimensions des tours, au niveau du rez-de-chaussée, présentent également de grandes similitudes. L'épaisseur des murs est comprise entre 2,50 m et 2,70 m, y compris pour la tour Lavoisier dont les murs ont une épaisseur de 2,60 m. Aucune des tours en fer à cheval ne possède de front d'attaque surépaissi pour résister au tir de brèche d'une artillerie de siège. Le réglage général des tours « en chandelles » se fait au niveau du parapet du chemin de ronde et de ses consoles de mâchicoulis, situés à la même hauteur partout. Les parapets sont tous portés en encorbellement sur trois consoles droites de granit posées en ressaut l'une sur l'autre, parfaitement identiques et homogènes d'une tour à l'autre.

Le programme résidentiel et défensif

Les huit tours du château de Lassay présentent toutes le même programme résidentiel et défensif dit « mixte », associant des pièces basses à canonnières, aux étages habitables ayant fonction de communs, de salles ou de chambres (fig. 14). Les espaces d'habitat sont agrémentés des trois éléments d'architecture habituels dans ce contexte, fenêtre/cheminée/latrines. L'étage haut, en retrait du chemin de ronde, devait être quant à lui dédié à des usages à la fois défensifs et résidentiels. Seules les tours des Étrangers, du Bûcher et de l'Atelier n'ont pas de sous-sol. Cette différence ne s'explique pas vraiment

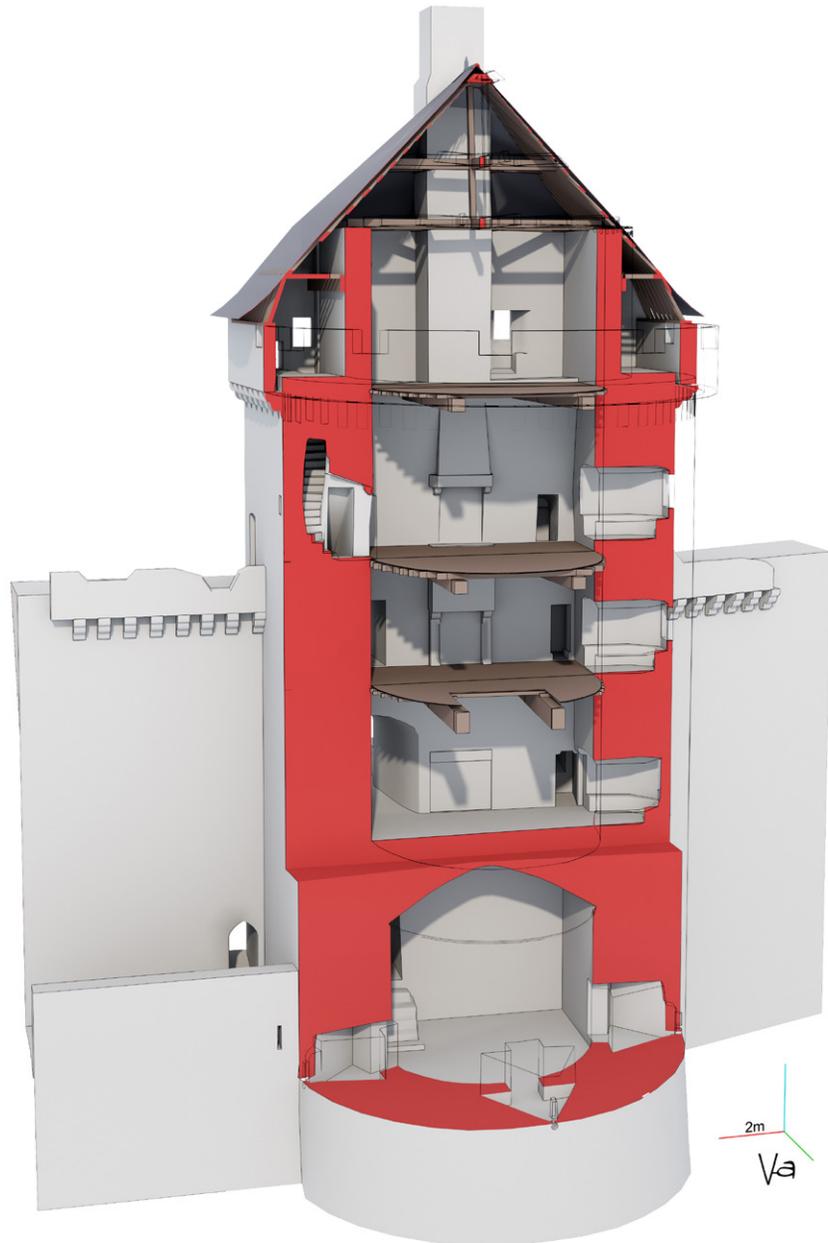
Le château de Lassay...



◀ Fig. 13 : coupes et relevés des élévations internes des tours des fronts est et ouest du château de Lassay. © Jocelyn Martineau, d'après les orthophotos de Virtual-Archéo, 2022.

du point de vue structurel, dans la mesure où la répartition des caves ne suit pas l'inclinaison du socle rocheux vers le sud. Il est possible que des excavations antérieures aient simplement été réutilisées comme caves lors de la construction des tours. Des reprises en sous-œuvre restent également possibles. Les restaurations successives et l'encombrement des espaces ne nous ont pas permis de trancher la question.

Les sous-sols des tours Lavoisier, des Morts et du Grand Salon ne sont aérés que par les canonnières. Les deux sous-sols du châtelet sont totalement aveugles. Ces espaces utilitaires ne possèdent ni cheminée, ni latrines et



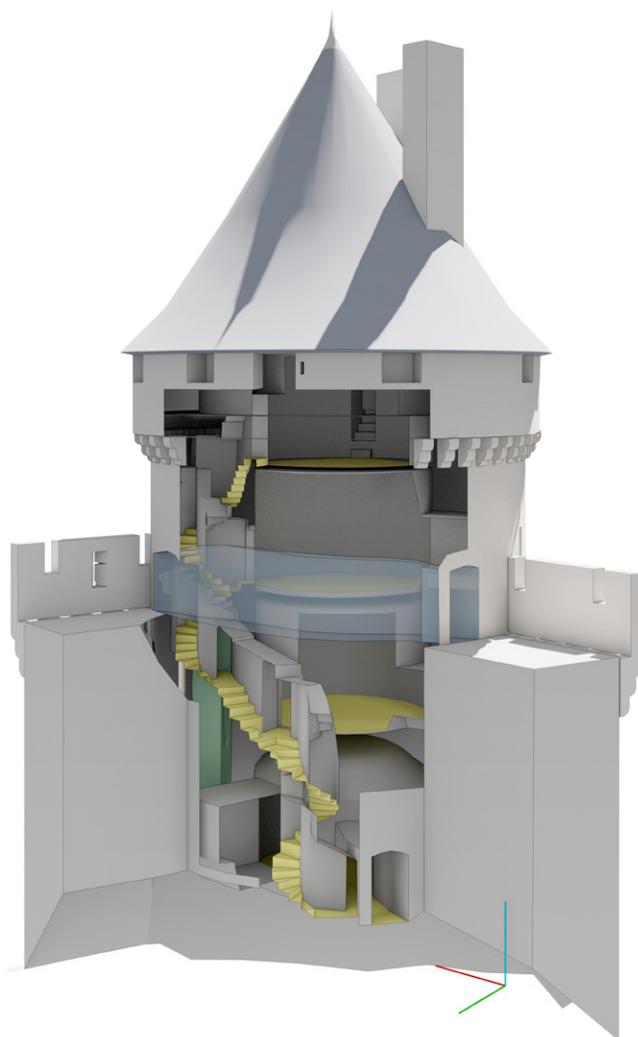
► Fig. 14 : vue en écorché de la tour Lavoisier. © Virtual-Archéo, Jocelyn Martineau, 2019.

encore moins de soupiraux. Il ne s'agit là que d'espaces de stockage pouvant servir occasionnellement d'espaces défensifs. Seuls la tour Lavoisier et le châtelet possèdent les traces archéologiques au rez-de-chaussée d'une grande cheminée adossée contre le mur de gorge et des latrines dégagées sur le côté est. Une fenêtre à meneau et traverse, ouverte sur le même côté est, permet d'identifier ces espaces comme des cuisines. Les autres tours, fortement reprises aux périodes modernes et contemporaines, restent difficile à analyser. La tour du Bûcher conserve un espace authentique, faiblement éclairé par ses deux canonnières latérales. Elle ne possède ni cheminée, ni latrines et semble avoir eu une fonction de cellier.

37. MARTINEAU, SEURE, *Le château de Lassay...* p. 73-75.

Les circulations verticales

La structure des étages, un enchevêtrement d'escaliers, de gaines, de conduits, de fenêtres et de salles, est assez complexe à appréhender de prime abord (fig. 15). Le relevé numérique a permis néanmoins d'en avoir une vision plus claire tout en ouvrant de nouvelles perspectives d'analyse³⁷. Trois types d'escaliers, la rampe droite, la rampe hélicoïdale et l'escalier en vis, ont été employés différemment selon les tours, parfois de manière combinée au sein d'une seule et même circulation verticale, parfois de manière détachée. Ces variations s'observent d'un étage à l'autre, sans logique apparente sinon peut-être défensive ou structurelle. Accessible depuis le couloir d'entrée du rez-de-chaussée, côté cour, l'escalier en vis de la tour du Bûcher permet ainsi d'accéder au premier étage en deux révolutions de 6 m de haut et de 0,75 m de rayon. Puis la vis se décale *extra-muros* sur le flanc gauche, par l'intermédiaire d'une rampe hélicoïdale qui passe sous la gaine infra-murale du chemin de ronde, avant d'aboutir à la porte du deuxième étage. Elle donne ensuite accès à une seconde vis de même diamètre et de même hauteur que celle du rez-de-chaussée, qui s'ouvre sur la salle du troisième étage. Il faut ensuite traverser cette chambre pour accéder au chemin de ronde par un petit emmarchement percé



▲ Fig. 15 : vue en écorché des liaisons verticales et horizontales de la tour du Bûcher, niveau par niveau, côté cour. L'escalier contourne la gaine aménagée à la gorge de la tour, représentée ici en transparence à hauteur du chemin de ronde des courtines. © Virtual-Archéo, Jocelyn Martineau, 2022.

dans le mur. Ce système, qui obéit au principe de contrôle de la circulation intérieure, se retrouve dans l'autre tour ronde de l'Atelier, mais avec une variante importante : une rampe hélicoïdale y contourne la salle du troisième étage dans l'épaisseur du mur pour aboutir directement au chemin de ronde, sans traverser l'espace résidentiel. La tour Lavoisier adopte quant à elle un tout autre système. Toutes les gaines de circulation verticale sont inscrites dans l'épaisseur du mur, côté ouest. Il n'y a pas de connexion entre le rez-de-chaussée et le premier étage, l'accès au premier étage s'effectuant depuis une porte haute ouverte dans le vide, côté cour. L'hypothèse que cette porte ouvrait initialement sur une grande salle adossée contre le front sud de l'enceinte reste envisageable, même si la prospection géophysique de la cour n'a pas permis de la valider. Un logis a pu être envisagé par l'architecte ou son commanditaire et jamais réalisé. Un escalier rampe sur rampe relativement étroit permet d'accéder au deuxième étage depuis le premier. La première rampe monte vers le sud jusqu'au palier du deuxième étage, en passant sous la gaine du chemin de ronde comme pour la tour du Bûcher. Elle donne accès à ce niveau à une petite vis intermédiaire de 3 m de haut qui se retourne en une révolution sur la deuxième rampe droite montant vers le nord, en direction du chemin de ronde. Le plan cumulé des deux rampes montre qu'elles se superposent de manière maladroite, sans recherche de symétrie, ce qui dénote une rapidité ou un manque de maîtrise de la géométrie de l'ensemble bâti par un architecte, un maître d'œuvre ou des maçons sans doute peu expérimentés.

38. L'impression de grande irrégularité doit être toutefois nuancée par la prise en compte des nombreuses reprises qu'ont connues les chemins de ronde de l'époque moderne jusqu'au xx^e siècle.

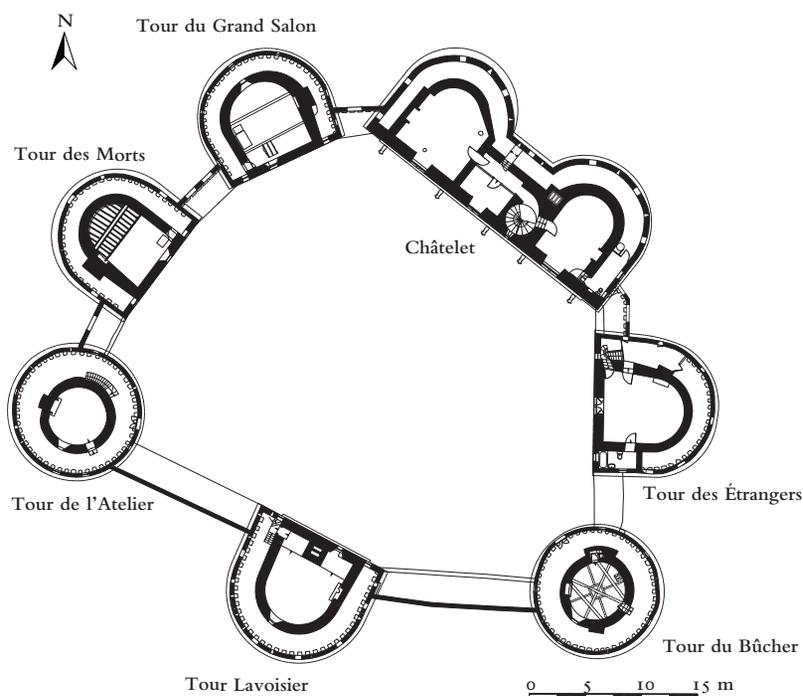
39. L'état archéologique des parapets des courtines ne permet malheureusement pas d'en faire une lecture critique satisfaisante. Le front sud du côté de la tour Lavoisier est très amoindri. Les vestiges arasés au sol laissaient deviner, avant travaux, des dispositifs de tir, mais que nous n'avons pas pu relever en l'absence d'accès sécurisé. Les parties restaurées à l'ouest et au nord ont quant à elles été mal restituées au ciment dans le courant du xx^e siècle, sans respect des dispositions d'origine. Toutes les archères canonnières restituées datent en effet de la reconstruction ne peuvent donc entrer dans l'analyse du dispositif défensif du château.

Parapets et chemins de ronde

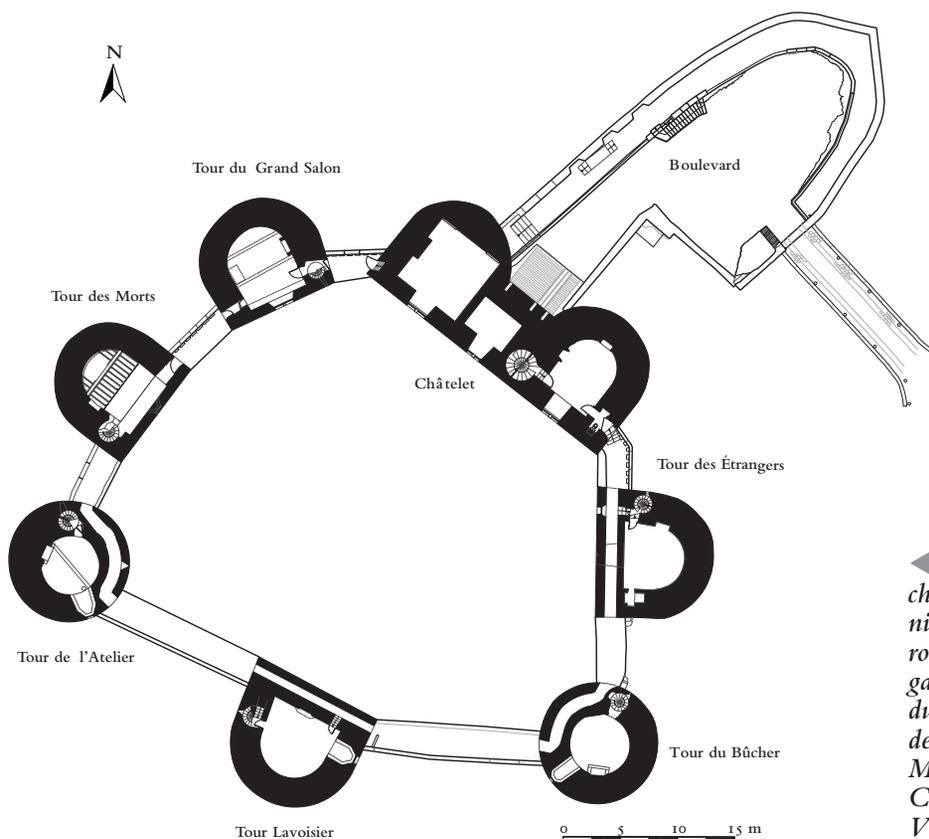
Les parapets des chemins de ronde qui débordent de 50 à 60 cm les murs sont peut-être les seuls éléments qui homogénéisent, au moins de l'extérieur, l'aspect de tours très hétérogènes tant par leur plan, leur structuration verticale, que par la rangée de mâchicoulis à trois consoles droites superposées. L'examen des galeries défensives confirme en effet la grande diversité des maçonneries d'une tour à l'autre. Les galeries du chemin de ronde des tours ont des largeurs irrégulières comprises entre 1,40 et 1,50 m pour la tour du Grand Salon, et 2 m de largeur pour la tour du Bûcher (fig. 16). Seule la galerie de la tour Lavoisier présente un plan relativement régulier avec une largeur de 1,90 m³⁸.

Les tours présentent des parapets mieux conservés ou plus authentiques qu'au sommet des courtines³⁹. La répartition de leur fenêtre de tir semble ainsi répondre à des considérations plus tactiques que décoratives ou ostentatoires que l'étude du plan de feu du château, notamment en trois dimensions, fait bien ressortir. La tour Lavoisier et la tour de l'Atelier sont les seules par ailleurs à présenter une petite ouverture de tir orientée vers l'intérieur de la cour, plus précisément vers le porche d'entrée du châtelet.

Les chemins de ronde, *a priori* ouverts et de 2,15 et 2,80 m de large, sont tous commandés par les tours sur une hauteur maximale de 5,20 m. Bien que protégés côté externe par des parapets aujourd'hui ruinés ou restaurés,



◀ Fig. 16 : plan du château de Lassay au niveau des chemins de ronde des tours. © Jocelyn Martineau, d'après Christophe Amiot et Virtual-Archéo, 2019.



◀ Fig. 17 : plan du château de Lassay au niveau des chemins de ronde des courtines, des gaires et à mi-hauteur du deuxième étage des tours. © Jocelyn Martineau, d'après Christophe Amiot et Virtual-Archéo, 2019.

► Fig. 18 : vue au premier plan de la gaine de circulation aménagée à l'arrière de la gorge de la tour Lavoisier, dans la continuité du chemin de ronde du front sud. Vue en arrière-plan de la même gaine de circulation horizontale à l'arrière de la tour du Bûcher. © Yves Guillo-
tin, Inventaire, Région des Pays de la Loire, 2019.



40. Des fondations de parapets en pierre et des ancrages de garde-corps en bois subsistent dans les parements des tours. Mais leur chronologie n'étant pas assurée, il pourrait tout aussi bien s'agir d'aménagements plus tardifs.

ils semblent avoir été ouverts côté cour, ce qui reste cohérent avec l'hypothèse d'une absence de logis adossé contre les murs de courtines, notamment au sud⁴⁰.

Les gaines

La principale originalité du château de Lassay tient dans l'ouverture de gaines de circulation horizontales dans l'épaisseur du mur de gorge des tours des Étrangers, du Bûcher, Lavoisier et Atelier, à mi-hauteur des premiers et deuxièmes étages (fig. 18). Elles assurent ainsi une circulation continue de la garde le long du chemin de ronde des courtines, depuis le front est côté bourg, jusqu'au sud côté vallée (fig. 17).

A priori aucune communication n'était possible entre le chemin de ronde et les espaces de vie internes côté tour, les portes ouvertes aux deuxièmes étages des tours des Étrangers, Lavoisier et du châtelet étant toutes percées *a posteriori*.

Les défenses avancées

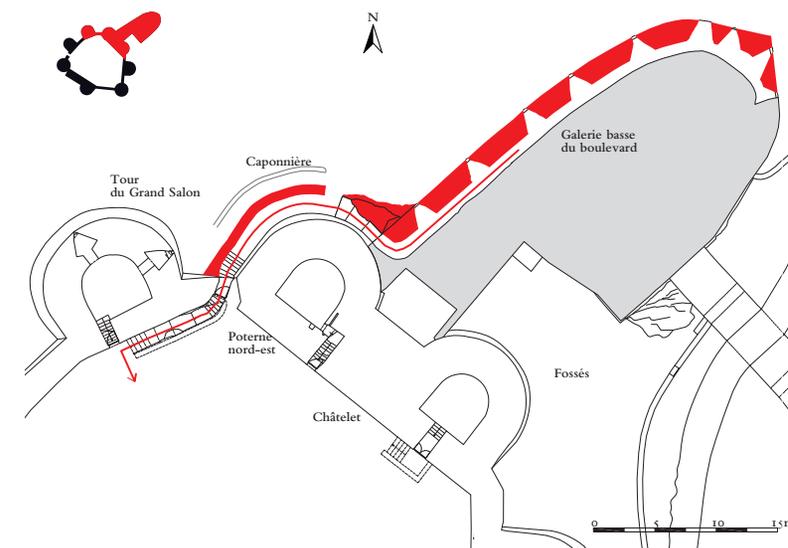
Au nord-est du château, le boulevard d'artillerie forme une puissante défense avancée en forme d'éperon de 10 m de hauteur, sur laquelle nous ne reviendrons pas⁴¹. La présence des vestiges d'une caponnière contre le flanc gauche du boulevard et de deux poternes dites « de revers » au pied des courtines sud et ouest, en niveau de sous-sol, témoigne de l'existence d'autres ouvrages avancés dont on ne connaît ni la forme ni la date de construction, et que l'on peut tenter d'examiner avec plus d'attention.

Accessible intérieurement depuis la cour, par une rampe aménagée contre la gorge de la tour du Grand Salon, au nord-ouest, une caponnière découverte

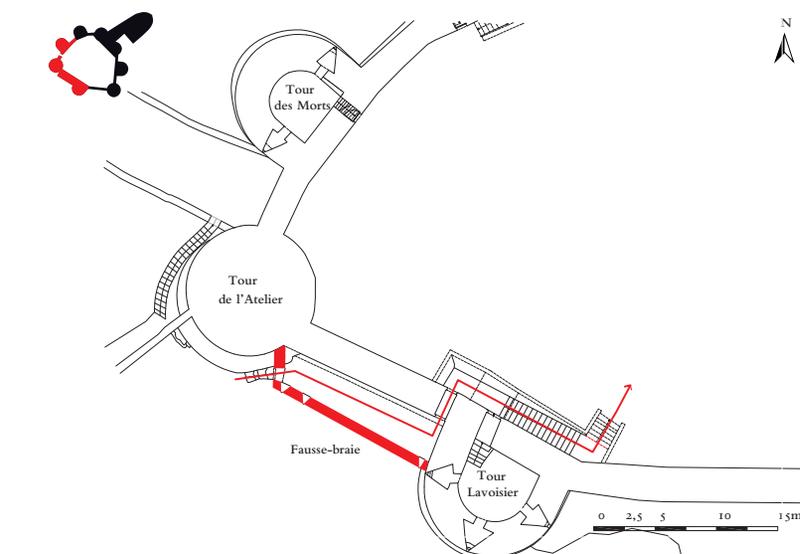
41. SALAMAGNE, « Un exemple rare... » p. 165-210.

par le marquis de Beauchêne et Lefèvre-Pontalis dans les années 1900, permettait d'accéder à la gaine nord du boulevard d'artillerie à couvert (fig. 19, 20)⁴². Contemporain du boulevard, l'ouvrage est donc postérieur à l'enceinte et à la tour contre laquelle il s'adosse. Mais l'hypothèse d'une première poterne aménagée dès l'origine est renforcée par la présence d'une canonnière en point d'exclamation aménagée juste au-dessus, et dont la casemate est accessible au niveau de la cour du château. Deux encadrements de porte auraient pu isoler un sas de circulation susceptible d'être barré et verrouillé des deux côtés. L'ensemble pourrait protéger un accès primitif à l'étang Barbot, avant d'être renforcé dans un second temps par la construction de la caponnière et du boulevard.

42. Le lot de mobilier de guerre qui y fut mis au jour a malheureusement disparu.



◀ Fig. 19 : plan de circulation horizontale des défenses avancées aménagées contre les tours au nord-ouest (caponnière et galerie basse du boulevard) et au sud-ouest (fausse-braie), lors d'une seconde phase de fortification antérieure à 1493. © Jocelyn Martineau, d'après Christophe Amiot et Virtual-Archéo, 2022.



▼ Fig. 20 : vue des vestiges restaurés de la caponnière aménagée a posteriori contre le pied de la tour nord du châtelet, entre la poterne de l'enceinte polygonale à droite et la porte d'accès à la galerie basse du boulevard d'artillerie à gauche. © Yves Guillotin, Inventaire, Région des Pays de la Loire, 2019.



► Fig. 21 : vue de la façade externe de la fausse-braie adossée contre la tour Lavoisier à droite et la tour de l'Atelier à gauche, avant restauration.
© Jocelyn Martineau, 2019.



Aménagée au pied de la courtine sud-ouest, sur le flanc droit de la tour Lavoisier, la poterne sud se présente comme un sas de 2,60 m de long et de 1 m de large, fermé à ses deux extrémités par deux vantaux barrés de l'intérieur (fig. 19, 21). Les deux encadrements de porte sont synchrones avec les parements interne et externe de la courtine, ce qui montre qu'ils ont bien été conçus dès la pose des fondations de l'enceinte polygonale. La fausse-braie de plan barlong à laquelle la poterne donne accès, lui est en revanche bien postérieure. Le mur sud de cet ouvrage avancé, de 14,20 m de long sur 0,80 m de large et 5 m de haut, est simplement appuyé contre le flanc droit de la tour Lavoisier, sous sa canonnière de flanc droit, sans aucune liaison synchrone. De même, son mur nord, de 3 m de long sur 3 m de haut, est simplement appuyé contre l'angle de la tour de l'Atelier et de la courtine. La canonnière de flanc gauche de la tour a été bouchée quant à elle par la toiture en appentis de l'ouvrage avancé. Les trois petites canonnières ouvertes en façade de l'ouvrage avancé, destinées à recevoir une couleuvrine à main et datables du dernier tiers du xv^e siècle, ont ainsi peut-être eu pour rôle de remplacer la canonnière de la tour de l'Atelier pour une meilleure couverture de la chaussée du Grand Étang.

Le plan de feu

Le plan octogonal a été mis à profit pour offrir une couverture quasi complète de tous les abords du château. Mais avec quelles armes à feu ? Les seize canonnières aménagées à la base des tours sont datables de la fin des années 1450. Elles possèdent deux caractéristiques architecturales communes - une casemate triangulaire et une ouverture de tir en point d'exclamation avec un orifice circulaire de 22 cm de diamètre et de 16 cm d'épaisseur

surmontée d'un cran de mire et d'une archère détachée de 60 cm de haut – qui impliquent l'emploi généralisé d'un même type de canon (fig. 22).

Les ouvertures de tir sont peu nombreuses à conserver un seuil d'origine non comblé ou non cassé par l'aménagement d'une canalisation d'eaux pluviales ou d'eaux usées. Les quelques canonnières qui conservent encore leurs éléments d'origine, comme celles de la tour du Grand Salon, montrent une allège d'une hauteur de 26 cm par rapport au sol et d'une largeur de 40 cm, qui permet de restituer l'emploi d'un affût monoxyle posé au sol de mêmes dimensions et dont la longueur devait être adaptée à la longueur de la casemate. Aucune des canonnières de Lassay ne possède le trou de calage d'une barre de recul, ce qui empêche de restituer précisément le dispositif d'affûtage complet. Mais on peut imaginer une poutre transversale de 30 à 40 cm de côté et de 2 m de long simplement appuyée contre le mur arrière pour contrebuter le recul de l'arme à feu. Le canon prévu pour ces canonnières serait donc une arme sur affût posé au sol, d'un calibre inférieur à 22 cm (de l'ordre de 16 cm si l'on suppose une épaisseur du collet d'un quart de calibre) et possédant une volée de 1,50 m en moyenne, sachant que le canon devait dépasser de quelques centimètres à l'extérieur du mur. Le ratio entre calibre et longueur de la volée est ainsi de 10 à 12 environ, pour un poids total qui devait se placer autour d'une centaine de kilo, soit environ 200 livres. Pour ces années 1450-1460 et à cet emplacement tactique à la base des tours, ces spécifications correspondent à des veuglaires à chambre mobile (fig. 23), armes apparues dans l'espace bourguignon dans les années 1400 avant de se diffuser partout en Europe jusque dans les années 1470, suffisamment puissants pour des tirs rasants capables de frapper des positions ennemies jusqu'à une distance difficile à évaluer et dépendant très fortement du contexte topographique local (jusqu'à 100 m de distance pour Lassay)⁴³.

La forme triangulaire des casemates permettait théoriquement de faire pivoter horizontalement l'arme à feu d'une trentaine de degrés, l'archère au-dessus offrant un champ de visée relativement large (fig. 24).



▲ Fig. 22 : vue de la canonnière en point d'exclamation ouverte en front d'attaque de la tour du Bûcher, en direction de la chapelle Notre-Dame-du-Rocher. © J.M., 2019.



▲ Fig. 23 : veuglaire de même ratio calibre/volée que l'arme utilisée dans les canonnières basses du château de Lassay. Château de Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire). © J.M., 2021.

◀ Fig. 24 : impression 3D d'une des trois casemates de la tour des Morts, présentée en écorché. Un veuglaire du musée Dobrée a été scanné et imprimé à la même échelle avant d'être placé sur affût, avec sa barre de recul. © J.M., Virtual-Archéo, 2019.

43. CROUY-CHANEL, *Le canon au Moyen Âge...* p. 89-96.

44. Entre autres exemples, on peut citer : VON EYB (Ludwig), *Wiktenauer*, Bibliothèque universitaire d'Erlangen-Nürnberg, Erlangen, Allemagne, Bl. 291V, ca 1500.

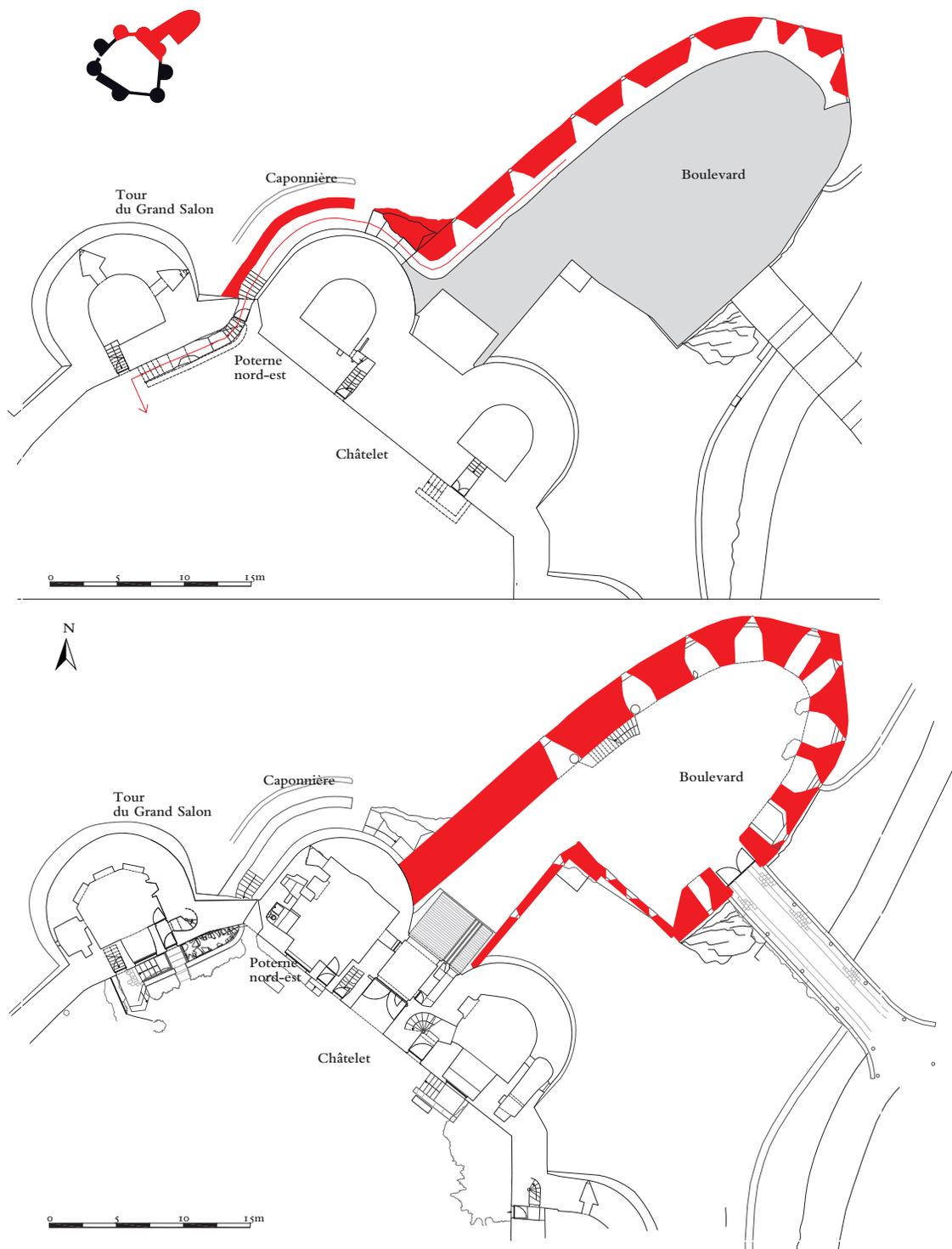
45. DIEBOLD SHILLING, *Amtilche berner Chronik*, Bern, Burgerbibliothek, Mss.h.h.I.1: vol. 1, bbb-Mss-hh-10003 360, 1474-1478 ; CROUY-CHANEL, *Le canon au Moyen Âge...* p. 35.

Les murs arrière des canonnières de la tour du Grand Salon, et d'elle seule, sont concaves, ce qui devait permettre d'y adosser une glissière en bois ou en métal pour déplacer aisément et rapidement l'arrière du canon, dispositif que l'on retrouve dans les traités d'artillerie allemands un peu plus tardifs de la seconde moitié du xv^e siècle et du début du xvi^e siècle⁴⁴. Dans les faits, le poids du veuglaire et de son affût, la position et la forme droite de la barre de recul à l'arrière de la majorité des casemates (mise à part dans la tour du Grand Salon donc), l'encombrement de l'ensemble du dispositif et les risques d'éclatement de l'arme à feu devaient limiter les capacités de mouvement de la pièce, et donc l'angle et la portée du tir. De plus, aucune canonnière ne comprend ici de loge de retrait pour l'artilleur. Le tir était peut-être déclenché depuis la salle intérieure avec un boutefeux relativement long, après chargement d'un projectile et calage de la chambre à l'arrière de la volée. Seul l'objectif situé dans l'axe même de la canonnière devait pouvoir être visé, ce qui implique un tir droit sur un objectif précis situé à une distance inférieure à 100 m, un moulin, un carrefour, une chaussée ou une contrescarpe, autant d'emplacements où l'ennemi était susceptible de se positionner. L'architecture défensive devait donc être pensée en termes d'action préventive contre des points jugés dangereux, où pouvaient se loger des engins de sièges susceptibles de faire brèche ou de rendre les couronnements intenable par leurs défenseurs. Un second type d'arme dite « légère », la couleuvrine, pouvait pallier ce manque de mobilité des tirs rasants, par son emploi dans les parties hautes du château, sur les chemins de ronde notamment⁴⁵. L'orientation de l'octogone et l'implantation de ses huit tours a donc peut-être moins dépendu d'une éventuelle motte castrale antérieure finalement, que de la topographie, du paysage et de l'environnement naturel ou urbain de Lassay et de sa vallée à la fin des années 1450.

Construit avant 1493, le boulevard d'artillerie conserve quant à lui 19 canonnières réparties sur trois niveaux de feux adaptées à deux types de couleuvrines plus récents que ceux employés sur les courtines du château (fig. 25). La gaine aménagée en sous-sol du côté nord, de 1 m de large, de 2,10 m de haut et de 40 m de long, distribue neuf canonnières à ébrasement simple. L'embrasement interne a 1,70 m de long et la fenêtre de tir environ 50 cm de large sur 1,50 m de haut. Ses caractéristiques techniques permettaient l'emploi de deux armes différentes : la bouche à feu quadrangulaire située à moins de 1 m du sol, devait être servie par un canon d'un calibre inférieur à 18 cm et sans doute de 1 à 1,50 m de long, monté sur un affût à chevalet ou reposant en tête directement sur la maçonnerie. On entre ici dans la large famille des grosses couleuvrines, crapaudins et serpentines, voire des faucons ou hacquebutes à croc, armes semi-lourdes en bronze ou en fer, à chargement par la gueule⁴⁶. L'orifice de 12 cm percé au centre de la rayère à 1,30 m du sol environ devait quant à lui recevoir une couleuvrine à main de plus petit calibre, suffisamment légère pour pouvoir être simplement épaulée à la manière de nos fusils modernes, et tirant des projectiles en plomb de petit calibre du même type que ceux découverts à Blain (Loire-Atlantique)⁴⁷. Les dix canonnières disposées en éventail au niveau de

46. CROUY-CHANEL, *Le canon au Moyen Âge...* p. 118-140.

47. MERVILLEUX, BRIAND, « L'artillerie moderne... »



▲ Fig. 25 : plans de la galerie basse et de la galerie d'artillerie du rez-de-chaussée du boulevard adossé contre le châtelet. © Jocelyn Martineau, d'après Christophe Amiot et Virtual-Archéo, 2019.



▲ Fig. 26 : restitution d'une mise en batterie d'un fauconneau sur roues et d'un tir de couleuvrine à main dans une des canonnières de la galerie du rez-de-chaussée du boulevard. © Virtual-Archéo, Jocelyn Martineau, 2019.

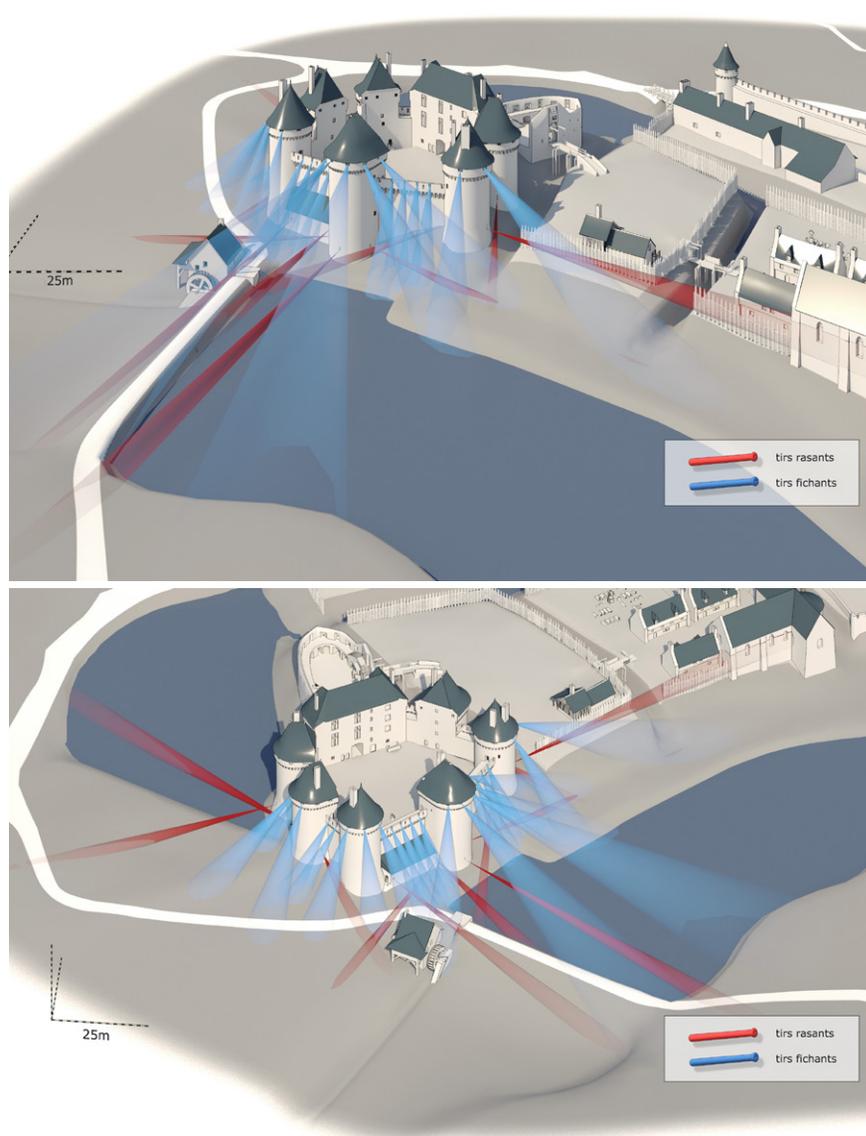
48. Pour visualiser la disposition d'une pièce d'artillerie dans ces caponnières, nous avons utilisé un fauconneau (2nd moitié xv^e s.) conservé au musée Dobrée à Nantes, numérisé et repositionné sur un affût à roues permettant un pointage à la fois latéral et vertical (Coll. O. de Rochebrune, 872.8.I, Reproduction avec l'aimable permission du musée Dobrée). L'affût est inspiré de dessins contemporains du boulevard de Lassay, notamment de VINCI (Léonard de), *Codex Atlanticus*, Milan, Bibliothèque Ambrosienne, f° 931 bis, ca 1487-1490 ; ID., *Manuscrit B*, Paris, Bibliothèque de l'Institut de France, ms 2 179, cahier 2, f° 109 r°, 1493-1494) de CANTELMO (Giosué), *Recueil de dessins de machines de guerre (canons, bombardes, couleuvrines...)*, dessin 1470, Paris, BnF, PET Fol-ID-65), de Diebold Shilling (SHILLING (Diebold), *Antilche berner Chronik*, Bern, Burgerbibliothek, Mss.h.h.I. 1: vol. 1, bbb-Mss-hh-I0003 347, 1474-1478) et (MERTZ (Martin), *Feuerwerksbuch*, Munich, Bayerische Staatsbibliothek, BSB Gcm 599, 1473).

la cour intérieure du boulevard, et dont le tir était réglé à hauteur de la contrescarpe du fossé, côté ville, ont les mêmes caractéristiques. La seule différence, notable, est la place disponible. Les ouvertures de tir peuvent atteindre ici jusqu'à 2,60 m de largeur, 2,18 m de hauteur et 2,13 m de profondeur. Elles sont munies de coussièges de 30 cm de large qui se retournent en allège sous la fenêtre de tir, jusqu'à atteindre une largeur de 40 cm pour certains sièges. Ces grands volumes devaient permettre d'employer des couleuvrines, serpentines, faucons ou fauconneaux d'une longueur maximale de 2 m et d'un calibre inférieur à 18 cm, sur affûts sur roues ou sur chevalet (fig. 26)⁴⁸. Comme pour la gaine en sous-sol, la canonnière pouvait également être utilisée par une couleuvrine à main épaulée, de petit calibre. L'ouverture de tir, de 10 à 12 cm de diamètre et placée à 1,60 m du sol, devait permettre un tir debout. Une seule canonnière combine deux petites ouvertures à cette hauteur, pour défendre le flanc gauche du portail d'entrée côté ville. La largeur et la forme des bouches à feu quadrangulaires du boulevard de Lassay et leur ébrasement externe marquent ainsi une adaptation à de nouveaux types d'armes à feu, plus puissantes et plus maniables que dans les tours.

Pour conclure et éventuellement synthétiser une description à la lecture sans doute austère, les ouvertures de tir aménagées à la base des huit tours mixtes sont parfaitement adaptées aux armes à feu en usage dans les années 1450-1460. Une seule et même conception d'ensemble, que l'on pourrait qualifier de « système », combine de lourds veuglaires installés dans des canonnières basses avec des couleuvrines à main plus légères employées au niveau des chemins de ronde. Aux tirs rasants de longues et moyennes portées, sont donc associés des tirs plongeants ou fichants de moyennes et courtes portées, selon un plan de feu centré et rayonnant clairement orienté vers la chaussée de l'étang au sud (fig. 27). L'étude de la position topographique de chaque canonnière montre en effet une adaptation des organes de tir à la pente générale du terrain du nord-est vers le sud-ouest. Les deux étangs sud et ouest forment ici la meilleure protection qui soit, en éloignant les positions de tir des

Le château de Lassay...

assiégeants sur les rives opposées situées à plus de 80 m de distance des courtines et des tours. Le bourg forme quant à lui un front bâti à l'est. Il n'est pas impossible que le châtelet à deux tours au nord et les deux poternes de revers sud et ouest ait donné accès à des défenses avancées en bois ou en pierre, avant la construction du boulevard d'artillerie actuel. Ce dernier marque enfin une véritable évolution dans l'emploi de d'armes à feu plus modernes, dont la datation exacte n'est pas assurée à ce jour. Antérieure à 1493, elle pourrait être datable selon Alain Salamagne des années 1470-1480. Le veuglaire a ici totalement disparu au profit de la seule classe des couleuvrines, dont la longueur, le poids et le calibre, varie en fonction de l'objectif visé en défense.



◀ Fig. 27 : restitution du plan de feu mis en œuvre au château de Lassay après 1458. En rouge, les tirs rasants des veuglaires positionnés en partie basse des tours. En bleu, les tirs plongeants ou fichants des couleuvrines à main ou des haquebutes positionnés à l'arrière des parapets des chemins de ronde. L'implantation des canonnières et la combinaison des deux types de tirs suivent ainsi la pente de la vallée du Lassay jusqu'au moulin et la chaussée du Grand Étang, au pied du château. © Virtual-Archéo, Jocelyn Martineau, 2022.

Une citadelle ?

49. FAUCHERRE, *Les citadelles du roi...* p. 15-168.

50. GUESDON DE BEAU-CHÊNE, LEFÈVRE-PONTALIS, « Le château de Lassay... » p. 13-14.

51. CROUY-CHANEL, *Le canon au Moyen Âge...* p. 311-384.

52. GILLES, *Les ingénieurs...* p. 93-111.

Le château de Lassay est-il pour autant une citadelle du milieu du xv^e siècle, dans le sens défini par Nicolas Faucherre dans sa thèse récemment publiée⁴⁹ ? René-Adelstan Guesdon de Beauchêne le premier avait reconnu l'influence des réflexions menées par le roi dans les années 1450 pour répondre aux enjeux, sinon aux nouvelles normes architecturales imposées par l'artillerie du moment⁵⁰. Plus récemment, la thèse et la publication d'Emmanuel de Crouy-Chanel en ont précisé le cadre théorique marqué par deux tournants majeurs⁵¹. Côté attaque, l'amélioration de la puissance de feu des bombardes pour faire brèche a accéléré le déséquilibre des forces au profit des assiégeants et obligé les défenseurs à progressivement épaissir leurs murailles tout en développant les défenses avancées pour éloigner le danger. À l'inverse, côté défense, l'emploi combiné et coordonné des veuglaires en tir rasant en sous-sol avec les tirs plongeants des coulevrines à hauteur des parapets, a poussé les assaillants à enterrer leurs cheminements et à réparer de terre et de bois leurs positions avancées. Lassay fut donc bâti en suivant certaines des innovations architecturales et militaires du moment, de manière « savante » donc, selon un programme commencé à partir de 1458 et achevé avant 1493 (fig. 28). Même irrégulier et pour original qu'il soit, le choix du plan polygonal facilitait la couverture des abords de la forteresse. Bien que plus tardivement, Francesco di Giorgio Martini théorisa lui aussi l'intérêt militaire du plan octogonal dans son célèbre traité daté des années 1490, lequel s'inspire lui-même du traité de Vitruve dont il reprend le cadre théorique en l'adaptant aux canons⁵². Lassay montre donc que l'octogone flanqué de huit tours à canons était une solution « savante » explorée en France dès les années 1450.



► Fig. 28 : proposition de restitution 3D du château de Lassay à la fin du xv^e siècle. © Virtual-Archéo, Jocelyn Martineau, Marion Seure, 2022.

Deux marqueurs de modernité restent absents malgré tout ici : l'épaississement des murailles et l'abaissement des tours et des courtines. Les hautes tours machicolées commandent encore des courtines sur une hauteur moyenne de 5,20 m et révèlent ainsi une hésitation à suivre, comme l'avait bien pressenti Robert Vassas, les évolutions de la fortification telle qu'elle est mise en œuvre sur les grands chantiers royaux de Dijon, Bordeaux, Bayonne ou Caen⁵³, comme sur les chantiers bretons de Guingamp⁵⁴, Rennes ou Guérande⁵⁵. Jusqu'aux années 1460, la physionomie des logis fortifiés est encore très largement marquée par la présence d'au moins une sinon plusieurs grandes tours mixtes, et ce pour des raisons tout autant défensives, résidentielles qu'ostentatoires. Jean II de Vendôme ne se démarque pas plus ici que Guillaume d'Harcourt au château de Montreuil-Bellay (49), reconstruit au même moment⁵⁶. Le véritable abaissement des tours conjugué à l'épaississement des murailles semble intervenir à la génération suivante, entre les années 1460 et 1480, comme au château des Ducs à Nantes, entièrement reconstruits à partir de 1466⁵⁷.

Un symbole de la coutume du Maine ?

Si le facteur militaire est sans doute majeur dans le choix du programme architectural, d'autres principes ont pu orienter la forme de l'ouvrage, à commencer par la volonté du commanditaire d'afficher son autorité suzeraine sur son territoire ; police, justice, guet et garde... De nombreuses pièces de procédure révèlent l'importance qu'attachait le seigneur à l'exercice du droit de guet et garde, qui semble avoir été à Lassay un des plus disputés des droits seigneuriaux issus de la coutume du Maine⁵⁸. Le projet architectural pourrait avoir été en partie conçu pour représenter et permettre l'exercice de ce droit, particulièrement lucratif. Cette hypothèse justifierait ainsi le nombre inédit de chambres à l'intérieur des huit tours, chaque tour et chaque chambre à l'intérieur des tours ayant pu être dévolue à des vassaux particuliers pour la garde, tandis que la population locale était cantonnée au simple guet sur les chemins de ronde. Ce principe de séparation des espaces de surveillance pourrait d'ailleurs expliquer l'absence de porte ou de liaison verticale entre les gaines du chemin de ronde et les chambres des tours, afin de bien respecter la hiérarchie sociale pendant l'exercice effectif de ce droit contraignant.

La situation centrale du château, au cœur d'une châtellenie comptant 32 paroisses dont le seigneur de Lassay était haut justicier, est également un élément déterminant pour comprendre son plan centré. Au milieu du xv^e siècle, le ressort de Lassay s'étendait des actuelles communes de Geneslay et de La Chapelle-d'Andaine, au nord, sur les rives normandes de la Mayenne, et au sud, jusqu'aux communes de Champéon et du Ribay⁵⁹. Le seigneur de Lassay possédait également les droits de chasse sur la forêt de Hardanges, au sud du territoire, ainsi que quatre étangs – celui d'Anglaine, sur le ruisseau du même nom, à l'emplacement de l'actuel hameau du Grand

53. FAUCHERRE, *Les citadelles...* p.172-432.

54. BEUCHET..., « Le château de Guingamp... » p. 157-163.

55. MARTINEAU, « Les tours à canon... » p. 157-215.

56. Nous renvoyons à l'article de Jean Mesqui sur le château de Montreuil-Bellay, à paraître dans les prochains actes du congrès archéologiques de France consacré à l'Anjou (2021) et notamment aux datations dendrochronologiques des charpentes du logis de Guillaume d'Harcourt (1417-1487).

57. DREILLARD, « Les fortifications médiévales... » ; MARTINEAU, « Fortifier le château des ducs... »

58. MARTINEAU, SEURE, *Le château de Lassay...* p. 110-111. Nous tenons ici à remercier Emmanuel de Crouy-Chanel, qui nous a mis sur cette piste, au sujet de laquelle nous avons pu avoir de stimulantes discussions.

59. AN, P 345/2. Aveux rendus par Jean de Vendôme au duc d'Anjou, 1454, dans MARTINEAU, SEURE, *Le château de Lassay...* p. 148-152.

Anglaise dans la commune de Charchigné, et celui de Béhart, sur le ruisseau de la Foucaudière, dans la commune de Montreuil-Poulay ; ainsi que deux autres situés à proximité immédiate du château, le Grand Étang et l'étang Barbot.

Conclusion

Lassay n'est évidemment pas une architecture savante au sens moderne du terme, c'est-à-dire la traduction matérielle d'une théorie architecturale fondée sur les mathématiques, le dessin et la connaissance des édifices antiques. Il s'agit bien d'un édifice médiéval dont le plan octogonal irrégulier, pour original qu'il soit, se démarque au sein d'un paysage castral lui-même très divers. Le plan et le profil du château dénotent une recherche de singularité de la part des commanditaires, Jean II de Vendôme et Catherine de Thouars. Ont-ils eu la volonté de réaffirmer un pouvoir seigneurial mis à mal par la guerre de Cent Ans ? Le château pourrait alors être lu comme une œuvre d'héraldique monumentale, affichant symboliquement les formes d'architecture militaire les plus modernes du temps de Charles VII et de Louis XI, dans un but défensif comme symbolique. Nos propres technologies savantes de numérisation 3D, de relevés architecturaux et de prospection géophysique permettent en effet de restituer un plan de feux où les tirs rasants des veuglaires sont croisés et combinés avec les tirs fichants des coulevrines à main à hauteur des parapets, selon des portées et des angles susceptibles de repousser un siège. Les canonnières en point d'exclamation aménagées dans les parties basses des hautes tours circulaires ou en fer à cheval, les galeries de mâchicoulis, les pont-levis à flèches, le chemin de ronde continu au sommet des courtines et les larges plans d'eau, n'en devaient pas moins présenter au voyageur l'image d'un pouvoir seigneurial spectaculaire. L'architecture du château n'est certes pas strictement orthonormée ni régulière au sens moderne du terme, mais elle est complètement adaptée au contexte topographique de l'agglomération et de la vallée du Lassay. Les bâtisseurs du milieu du xv^e siècle apportèrent ainsi une réponse efficace et adaptée aux enjeux tant militaires que symboliques de leur temps. L'adaptation des fortifications à leur contexte topographique préexistant ou encore l'emploi de différentes classes d'armes combinées en fonction d'objectifs précis, et ce afin de répondre aux dangers de l'artillerie de siège, sont d'ailleurs autant de sujet qui furent théorisés dans la littérature savante des traités au cours des décennies suivantes⁶⁰.

60. DI GIORGIO MARTINI (Francesco), *Trattati di architettura ingegneria e arte militare*, édition Corrado Maltese transcription par Livia Maltese Degrassi, 2 vol., Milan, Il Polifilo, 1967. BRIOIST (Pascal), *Léonard de Vinci, homme de guerre*, Paris, Alma, 2013 ; CHASTEL (André), GUILLAUME (Jean), *Les traités d'architecture de la Renaissance*, Actes du colloque tenu à Tours du 1^{er} au 11 juillet 1981, Paris : Picard, 1988 ; FAUCHERRE (Nicolas), MARTENS (Pieter), PAUCOT (Hugues), *La genèse du système bastionné en Europe. The genesis of the bastioned system in Europe, 1500-1550, Navarrenx: Cercle historique de l'Arribère, impr. 2014.*

Le château de Lassay, architecture savante, citadelle...



▲ Fig. 29 : vue du front ouest du château, à l'arrière de la prairie aménagée sur l'emprise de l'étang Barbot. © Yves Guillotin, Inventaire, Région des Pays de la Loire, 2020.

Bibliographie

- AMIOT (Christophe), *Mayenne, Lassay-les-Châteaux, château. Restauration générale. Historique. Diagnostic architectural*, rapport manuscrit, Conservation Régionale des Monuments Historiques, DRAC des Pays de la Loire, 2019.
- ANGOT (Alphonse), *Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne*, 4 vol., Laval : Goupil, 1900-1910.
- BETHUS (Teddy), *Le château de Pouzauges*, rapport d'étude de bâti, Conseil départemental de Vendée, 2018.
- BETHUS (Teddy), *Digues, étangs, moulins et pêcheries autour du château de Tiffauges au Moyen Âge et à l'époque moderne*, rapport de fouille programmée, Conseil Départemental de Vendée, 2019.
- BEUCHET (Laurent), « Le château de Guingamp : un exemple précoce d'adaptation à l'artillerie en Bretagne », in : PROUTEAU (Nicolas) ; CROUY-CHANEL (Emmanuel de) ; FAUCHERRE (Nicolas) (dir.), *Artillerie et fortification, 1200-1600*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2012, p. 157-163.
- CHASTEL (André), GUILLAUME (Jean), *Les traités d'architecture de la Renaissance*, Actes du colloque tenu à Tours du 1^{er} au 11 juillet 1981, Paris : Picard, 1988.
- CROUY-CHANEL (Emmanuel de), *Le canon au Moyen Âge et à la Renaissance, 1338-1559*, Tours : Presses universitaires François Rabelais, 2020.
- DREILLARD (Camille), « Les fortifications médiévales et modernes de la ville de Nantes : un état des connaissances historiques, archéologiques et topographiques », *Revue archéologique de l'Ouest*, n° 34, 2017, p. 323-352.
- FAUCHERRE (Nicolas), « Le château de Tiffauges », *Congrès archéologique de France*, 151^e session, Vendée, 1993, Paris : Société Française d'Archéologie, 1996, p. 269-288.
- FAUCHERRE (Nicolas), *Les citadelles du roi de France sous Charles VII et Louis XI*, Chagny : Centre de castellologie de Bourgogne, 2019.
- GILLES (Bertrand), *Les ingénieurs de la Renaissance*, Paris : Hermann, 1964.
- GUESDON DE BEAUCHÊNE (René-Adelstan), *Essai historique sur le château de Lassay depuis son origine jusqu'à nos jours*, Paris : Dumoulin, 1876 ; réed. 1998.
- GUESDON DE BEAUCHÊNE (René-Adelstan), « Le château de Lassay à travers les siècles », *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*, t. 2, 1890, p. 110-146.
- GUESDON DE BEAUCHÊNE (René-Adelstan), LEFEVRE-PONTALIS (Eugène), « Le château de Lassay (Mayenne) », *Bulletin monumental*, t. 69, 1905.
- HUGO (Victor), *En voyage. France et Belgique*, Paris : E. Hugues, 1836.
- MARTINEAU (Jocelyn), « Les tours à canon du duché de Bretagne au xv^e siècle », in : PROUTEAU (Nicolas), CROUY-CHANEL (Emmanuel de), FAUCHERRE (Nicolas) (dir.), *Artillerie et fortification, 1200-1600*. Actes du colloque international organisé par le Centre d'études supérieures de civilisation médiévale de Poitiers et l'association Atemporelle, Parthenay, 1-3 décembre 2006, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2011, p. 191-215.

Le château de Lassay, architecture savante, citadelle...

- MARTINEAU (Jocelyn), « Le château de Clisson », *Bulletin monumental*, t. 172-2, - juin 2014, p. 98-126.
- MARTINEAU (Jocelyn), « Fortifier le château des ducs de Bretagne au xv^e siècle », in : GUILLET (Bertrand), ARMIDE (Aurélien), *Le château des ducs de Bretagne. Entre grandeur et renouveau. Huit siècles d'histoire*, Nantes : Éditions du château des ducs de Bretagne ; Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2016, p. 245-282.
- MARTINEAU (Jocelyn), SEURE (Marion), *Le château de Lassay*, rapport manuscrit, prospection-thématique 2018-2022, Service régional de l'archéologie, DRAC des Pays de la Loire, 2022.
- MERVEILLEUX (Émilie), BRIAND (Fabien), « L'artillerie moderne à travers l'exemple de l'équipement militaire découvert au château de la Groulais à Blain (Loire-Atlantique) », *Les Cahiers de LandArc*, n° 44, décembre 2021.
- MESQUI (Jean), « Le château de Lassay », in : *Châteaux-forts et fortifications en France*, Paris : Flammarion, 1997, p. 210-211.
- MESQUI (Jean), *Châteaux et enceintes de la France médiévale : de la défense à la résidence ; t. 1, Les organes de la défense*, Paris : Picard, 1991.
- RENOUX (Annie), « Aux sources du pouvoir châtelain de Geoffroy, « seigneur de Mayenne, le fort homme du Maine » (1040-1098) », in : BARTÉLÉMY (Dominique), BRUAND (Olivier), *Les pouvoirs locaux dans la France du Centre et de l'Ouest, VIII^e-XI^e siècles : implantations et moyens d'action*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 243-260.
- SALAMAGNE (Alain), « Un exemple rare dans l'architecture défensive du xv^e siècle : le boulevard du château de Lassay », *La Mayenne, archéologie, histoire*, t. 16, 1993, p. 165-210.
- SEURE (Marion), BUREAU (Arnaud), *Lassay aux confins du Maine. De châteaux en pressoirs*, Nantes : éd. 303, 2022.
- VALAIS (Alain), *Les églises rurales du premier Moyen Âge (V^e-XI^e siècle) dans l'ancien diocèse du Mans et à ses confins*, thèse de doctorat, s. dir. Brigitte BOISSAVIT-CAMUS, Paris : Université Paris-Nanterre, 2021.
- VASSAS (Robert), « Le château de Lassay », *Congrès archéologique de France*, CXI^e session tenue dans l'Orne, 1954, p. 206-220.